DES TROUBADOURS

ET DES

COURS D'AMOUR.

François Juste Marie

PAR M. RAYNOUARD,

MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE (ACAD. FRANÇAISE, ET ACAD. DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES), SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,

IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 24.

1817.

DES TROUBADOURS.

Dans un ouvrage précédent j'ai expliqué l'origine et la formation de la langue romane : j'ai indiqué comment les succès militaires et la domination de divers peuples qui avaient envahi une partie du midi de l'Europe, leurs rapports de religion, de politique et de famille avec les anciens habitants, jusqu'alors soumis à l'empire romain, nécessitèrent et favorisèrent la création de l'idiôme roman.

Cet idiôme, né de la corruption de la langue latine, eut des formes caractéristiques et essentielles, absolument différentes : assujetti à de nouvelles combinaisons de poésie et de versification, il fut consacré par les troubadours à exprimer la délicatesse et la vivacité de l'amour, la sévère franchise de leurs opinions morales et politiques, leur enthousiasme pour les exploits honorables et pour les illustres personnages qui les exécutaient, leur juste et courageuse indignation contre les erreurs et les fautes de leurs contemporains ; et alors commença une nouvelle littérature.

Quoique, dans les écrits de ces poëtes, on ren-

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

contre plusieurs allusions, plusieurs imitations, qui prouvent d'une manière incontestable que les chefs-d'œuvre de la littérature latine, et même ceux de la littérature grecque, ne leur ont pas été tout-à-fait inconnus, il n'en est pas moins évident qu'ils n'avaient pas le goût assez formé, assez exercé, pour admirer avec utilité et reproduire avec talent les beautés des classiques grecs et des classiques latins.

La littérature nouvelle n'emprunta donc rien aux leçons et aux exemples des anciens. Elle eut ses moyens indépendants et distincts, ses formes natives, ses couleurs étrangères et locales, son esprit particulier; l'ignorance presque générale, le défaut d'études, abandonnaient ces poëtes du moyen âge à l'influence entière des idées religieuses, des mœurs chevaleresques, des habitudes politiques, des préjugés contemporains, du caractère national, et surtout de leur propre caractère; il fut moins difficile sans doute aux troubadours d'inventer un genre particulier que d'imiter le genre classique.

Ainsi tout concourait à ce que la littérature des troubadours se distinguât par ce caractère d'originalité qui n'avait pas été encore assez remarqué; c'est sous ce rapport principal que l'on doit examiner et apprécier le fond et la forme de leurs compositions, afin de ne pas contester à ces poëtes le talent et la gloire d'avoir créé un genre indépendant, devenu pour une partie de l'Europe le type caractéristique et fécond de beautés de sentiment,

d'images et d'expressions, qu'on a cru pouvoir distinguer des beautés de la littérature classique proprement dite.

En offrant ici quelques observations sur les troubadours, mon dessein n'est pas de tracer les tableaux des siècles où ils ont vécu, des cours aimables où ils ont brillé, des pays qu'ils ont parcourus, des fortunes rapides que plusieurs ont faites, de l'influence que leurs poésies et leurs mœurs ont exercée sur leurs contemporains.

Rassembler et disposer les nombreux détails relatifs à ces objets, les entourer des circonstances qui s'y rattachent[1], ce serait m'engager dans un travail différent de celui dont je m'occupe en ce moment, où il ne s'agit que de la langue et des écrits de ces poëtes; travail dont le principal succès serait d'instruire et de diriger les personnes qui voudront dans la suite rechercher dans les monuments romans, tout ce qui peut intéresser l'Europe politique et littéraire.

Toutefois, en me renfermant dans les bornes de mon plan, je crois indispensable de donner, par la traduction de divers morceaux, une idée de l'esprit chevaleresque et poétique, du talent aimable et ingénieux, de la sensibilité vive et touchante, de l'énergie hardie et sévère, qui caractérisent les divers ouvrages des troubadours.

(1) On trouvera beaucoup de ces détails dans l'appendice qui sera placé à la suite du choix des poésies originales des troubadours.

Je présenterai donc un choix de pensées, d'images, de sentiments, recueillis dans les pièces d'où j'ai cru pouvoir les détacher, sans qu'elles eussent trop à perdre du mérite de l'ensemble.

J'avertis qu'à l'égard du choix des divers et nombreux fragments et de leur arrangement, j'ai cherché à représenter, par leur disposition graduée, non-seulement les idées particulières de plusieurs troubadours distingués, mais encore l'esprit général et le talent commun qui animaient leurs productions.

Quant à la traduction de ces différents morceaux, je crois devoir donner un éclaircissement.

Dans les traductions interlinéaires, que j'ai insérées principalement dans la grammaire romane, pour guider les personnes qui étudient la langue, j'ai porté le scrupule de la fidélité jusqu'à placer constamment le mot français sous le mot roman, sans me permettre jamais le moindre déplacement, afin que, par cette correspondance continue, le lecteur trouvât toujours dans le mouvement même de la phrase le mot français qui explique le mot roman.

Mais la traduction qui est destinée à faire connaître l'esprit, le talent, et la grace poétique des troubadours, les idées principales qui dominaient dans leurs compositions, a dû nécessairement être faite avec cette sorte de liberté facile qui, sans changer la pensée ni l'image qu'on doit toujours reproduire avec une scrupuleuse exactitude, a le privilége d'y joindre les couleurs nécessaires pour donner à la copie une

partie de l'éclat de l'original; ainsi les mots romans offrent souvent des idées accessoires que la traduction, faite mot par mot, ne rendrait pas toujours, si l'on n'avait le soin de relever l'expression française par une épithète ou un substantif qui développe heureusement l'idée ou l'image de l'original, et qui offre au lecteur, je ne dirai pas un supplément, mais un complément de l'expression primitive.

J'ai adopté d'autant plus volontiers cette forme de traduction, cette heureuse abondance de style, que les littérateurs qui, en étudiant la langue, voudront comparer la traduction à l'original, apprendront peut-être par cette comparaison à reconnaître plus aisément le sens particulier, l'énergie locale de plusieurs expressions des troubadours.

D'abord j'essaierai de reproduire les sentiments tendres et affectueux de ces amants passionnés et timides, les vœux, les craintes, la soumission, les espérances, et la reconnaissance de l'amour: on verra sans doute avec plaisir l'expression d'une tendresse toujours vive et fidèle, souvent ingénieuse, d'une franchise délicate, d'une résignation touchante, enfin tout ce qui constitue et distingue le caractère de leur passion chevaleresque.

Ensuite je traduirai quelques passages qui feront connaître les mœurs du temps, et sur-tout combien les troubadours prenaient part aux événements publics.

On y admirera peut-être ces mouvements d'une

ame ardente et audacieuse, qui tour-à-tour les excitaient à blâmer ou à célébrer les actions dont ils étaient les témoins; on ne désavouera pas leur courage à dénoncer les torts et les injustices des rois et des princes, les désordres de la noblesse, les excès d'un clergé ignorant ou fanatique, les vices de la bourgeoisie.

Tantôt, n'écoutant qu'un zèle religieux, ils excitent par leurs vers les peuples et les rois à s'armer pour la délivrance du Saint-Sépulcre, et pour le venger de la profanation des infidèles.

Tantôt, marchant eux-mêmes à la suite des armées de la croix, ils passent en Syrie ou dans la Palestine; et là, soldats au jour des dangers, ils célèbrent ensuite par des chants héroïques les victoires et les triomphes des chrétiens.

La franchise mâle et quelquefois âpre des troubadours s'expliqua souvent sur les guerres de religion; et, il faut le dire à l'honneur de ces poëtes chevaliers, ils prirent généralement le parti des opprimés; leurs chants flétrirent ces hommes qui, par des persécutions que désavouèrent toujours la charité et la raison, donnaient à leurs sages et courageux contemporains le droit malheureux de les accuser du tort qu'ils faisaient à la religion même, et de leur annoncer d'avance les justes reproches de la postérité.

Je commence les traductions en rapportant quelques passages relatifs aux hommages que les troubadours faisaient de leurs talents et de leurs succès à

leurs dames; les idées et les images que je rapprocherai deviendront une sorte d'introduction :

« Oh! si mes chants, si mes actions m'ont acquis « quelque renommée, je dois en rapporter l'hom- « mage à mon amante : c'est elle qui a excité mon « talent et encouragé mes études; c'est elle qui m'in- « spire des chants gracieux; mes ouvrages ne parais- « sent agréables et ne réussissent à plaire que parce « qu'il se réfléchit en moi quelque chose des agré- « ments de ma dame, qui occupe sans cesse mes « pensées. » PIERRE VIDAL, p. 319 : E s'ieu sai [1].

« L'amour est si habile, si ingénieux, qu'il a de « quoi récompenser tous ceux qui se dévouent à son « service. Je ne vois jamais de serviteur fidèle et zélé « qui n'obtienne enfin son juste salaire. Les cheva- « liers ne parviennent à un certain mérite qu'autant « qu'une digne amie les a façonnés à l'art de plaire; et « lorsqu'on voit quelqu'un d'eux faillir, tous disent: « On voit bien qu'il n'a pas été à l'école des dames. » RAIMOND DE MIRAVALS, p. 362 : Amors a tans.

« Le sort d'un amant tendre et fidèle fut-il jamais « semblable au mien? Je n'obtiens rien des belles, « et je n'ose rien leur demander. Il est une dame, « il en est une qui m'a privé de la possibilité d'être « heureux avec les autres, et pourtant elle ne me « permet point d'être heureux avec elle, ni ne m'ac-

(1) Toutes ces indications des pages se rapportent au troisième volume de la collection des poésies des troubadours.

« corde aucun dédommagement. Toutefois je dois « aux sentiments qu'elle m'inspire d'être plus aimable « et plus empressé, et d'honorer le sexe entier par « mes hommages. »

RAIMOND DE MIRAVALS, p. 360 : Anc a nulh.

« Aimable Béatrix de Montferrat! vous brillez au- « dessus des autres belles; il n'est sorte de mérites et « d'agréments que vous ne possédiez. Aussi vos éloges « font la renommée de mes chants, qui s'embellissent « de vos graces et de vos attraits. »

RAMBAUD DE VAQUEIRAS : p. 257 : Na Beatritz.

« La dame à qui je consacre mes chants est le « modèle de la perfection; sa terre, son château, « son nom même, ses discours, ses actions, ses ma- « nières, tout offre en elle la beauté à contempler. « Je dois donc ambitionner que quelques traits de « cette beauté passent dans mes vers. Ah! je l'assure; « si mes chants étaient dignes de la dame qu'ils cé- « lèbrent, ils surpasseraient les chants des autres « troubadours, comme sa beauté surpasse celle de « toutes les autres dames du monde. »

GUILLAUME DE SAINT-DIDIER, p. 300 : Aissi cum es.

« L'homme qui a le moins d'usage du monde, s'il « voit ma dame, s'il la contemple, profite de ses « exemples, et avant même de la quitter, il est déja « instruit aux belles manières, aux discours agréables. « Je l'aime avec franchise; je suis digne peut-être de « ses bontés; j'ai le sentiment de tout son mérite; « je ne me fais pas illusion à cet égard. Ah! pour être

« toujours loyal et courtois, il suffit de penser tou-
« jours à se rendre digne d'elle. »

RAIMOND DE MIRAVALS, p. 359 : Lo plus nescis.

« Non, il n'est rien dans l'univers entier qui puisse
« me donner le bonheur, puisque je ne l'obtiens pas
« des bontés de celle que j'aime, et que je ne puis le
« vouloir de toute autre : pourtant je suis redevable
« à mon amante et de ma valeur et de mon esprit;
« je lui dois ma douce gaieté et des manières agréa-
« bles; car si je ne l'eusse jamais vue, jamais je n'eusse
« aimé, jamais je n'eusse desiré de plaire. »

BERNARD DE VENTADOUR, p. 79 : El mon non es.

Quelques passages feront connaître de quelle manière ces poëtes peignaient l'amour :

« Il est si délié, si subtil, qu'il échappe au regard
« même qui le suit. Il court d'une telle rapidité, qu'on
« ne peut se dérober à sa poursuite. Le dard d'acier
« avec lequel il frappe fait une blessure si profonde,
« qu'il est impossible d'en guérir; et pourtant quel-
« que plaisir se mêle à la douleur : en vain oppose-
« rait-on un bouclier fort et épais, tant le coup est
« droit, rapide et violent! Il lance avec son arc re-
« courbé d'abord des flèches d'or, et enfin un dard
« de plomb adroitement affilé. »

GIRAUD DE CALANSON, p. 391 : Tant es sotils.

« Il porte une couronne d'or, marque de sa di-
« gnité; ses yeux ne se reposent jamais que sur l'en-
« droit qu'il veut frapper; le temps et l'occasion ne
« lui manquent point, tant il sait s'accommoder aux

« circonstances! La rapidité de ses ailes le rend en-
« core plus dangereux; animé par le plaisir, quand il
« fait du mal il semble que ce soit du bien; il vit
« de bonheur, il se défend, il attaque, et il ne regarde
« jamais ni à la naissance ni au pouvoir. »

GIRAUD DE CALANSON, p. 391 : Corona d'aur.

« Comme l'année s'embellit par les fleurs du prin-
« temps et par les fruits de l'automne, le monde
» entier s'embellit par l'amour; et l'amour n'a de prix
« et de gloire que par vous, ô la plus parfaite des
« dames! Vous assurez son empire; car tous les biens,
« tous les agréments ont en vous leur source iné-
« puisable; vous réunissez le mérite, la beauté, la
« raison; mais ce qui rend vos qualités plus pré-
« cieuses et plus brillantes, c'est l'amour. »

RICHARD DE BARBEZIEUX, p. 453 : Qu'aissi cum.

« Amour! amour! je crois qu'on peut échapper à
« tout autre ennemi qu'à toi : on le combat avec le
« glaive, on s'en garantit du moins en opposant le
« bouclier; on s'écarte de son passage; on se cache
« dans un lieu ignoré; enfin on emploie utilement
« ou la force ou l'adresse par la franche attaque ou
« la ruse; on a recours à un château, à une forte-
« resse; on appelle des amis, des auxiliaires; mais
« celui que tu poursuis, plus il essaie de t'opposer
« d'obstacles, moins il réussit à te résister. »

CADENET, p. 247 : De tot autre.

On sait combien ces amants tendres étaient ordinairement timides, ou affectaient quelquefois de

le paraître, quand il s'agissait ou d'exprimer leurs sentiments, ou de présenter leurs vœux. Cette sorte d'embarras, cette absence de prétention, qui était l'un des caractères de la chevalerie, ont souvent inspiré d'heureuses idées, des expressions ingénieuses à ces chantres de l'amour :

« Ma dame a le mérite le plus distingué; tout ce « qu'elle dit, tout ce qu'elle fait, inspire également « l'amour : aussi je remercie toujours mes yeux qui « déterminèrent mon choix; mais je n'ose lui parler « de ma vive tendresse, ni lui découvrir les secrets « sentiments de mon cœur; car, pour augmenter son « bonheur, on perd souvent le bonheur même. Et « si je perdais l'enchantement que me procurent ses « entretiens gracieux, ses plaisanteries spirituelles, « son doux sourire, son accueil obligeant, je ne sur- « vivrais pas un jour à ce malheur. »

Elias Cairel, p. 431 : Ma dona a pretz.

« Bonne et franche dame, sans vous je n'ai aucun « espoir de bonheur. Je vous aime avec tant de ten- « dresse, avec un tel dévouement, que, loin de vous, « mon cœur ne fait que languir et gémir; et dans « ces instants heureux où je goûte le charme de vous « voir, je suis si ému, si embarrassé, que je n'ose « vous exprimer à vous-même les sentiments que « vous seule m'inspirez. »

Hugues de la Bachélerie, p. 340 : Bona dompna.

« Exprimer des prières qui sont rejetées, c'est un « désagrément trop pénible; j'offrirai donc mes vœux

« à mon amante, sans lui adresser des paroles. Et « comment? par mon air, par mes manières, par mes « regards; et peut-être daignera-t-elle me com- « prendre. Oh! quel bonheur, quelle reconnaissance, « quand le cœur seul entend le cœur, lui répond, « et lui accorde un retour et des bienfaits qui n'ont « pas été sollicités! »

PEYROLS, p. 272 : Preguar las!

« Votre esprit si pénétrant et si habile n'ignore « pas que le chevalier qui prie sa dame avec timi- « dité, aime bien plus tendrement que celui qui se « déclare avec audace. O belle dame! ne vous fiez « jamais à celui qui emploie l'art; il mérite d'être « trompé. Pour moi, je meurs à-la-fois d'amour et « de crainte, et je n'ose vous adresser des prières « qu'en les mêlant aux chants que je vous consacre. »

ARNAUD DE MARUEIL, p. 214 : Vos valetz.

« A l'instant où j'aperçois mon amante, une subite « frayeur me saisit; mon œil se trouble, mon visage « se décolore; je tremble comme la feuille que le « vent agite; je n'ai pas la raison d'un enfant, tant « l'amour m'inquiète! Ah! celui qui est si tendre- « ment soumis mérite que sa dame ait pour lui de « la générosité. »

BERN. DE VENTADOUR, p. 45 : Quant ieu la vey.

Quelquefois ils se reconnaissent ou se disent indignes de plaire :

« Depuis qu'Adam cueillit, sur l'arbre fatal, la « pomme qui causa les malheurs du genre humain,

« le souffle de Dieu n'a point animé une aussi par-
« faite créature; toutes les formes de son corps sont
« d'une proportion et d'une élégance ravissantes; il
« offre une blancheur, une délicatesse, un éclat, qui
« le disputent à l'améthyste. La beauté de ma dame
« est si grande, que je m'en attriste, pensant que
« je ne mérite point qu'elle s'occupe de mes hom-
« mages. » GUILLAUME DE CABESTAING, p. 109 : Anc pus n Adam.

« Sans doute il faut que je meure d'amour pour
« la plus belle qui est au monde, et que je meure
« sans récompense. Quand j'admire ses attraits ravis-
« sants, je reconnais qu'elle ne peut être mon
« amante. Si elle veut donner son cœur, elle n'a
« qu'à choisir parmi les plus beaux chevaliers et les
« barons les plus puissants; on trouve en elle la
« perfection du mérite, de la beauté, des graces, de
« l'amabilité : elle doit donc choisir un amant digne
« d'elle. » BERTRAND DE BORN, p. 136 : Ab que s tauh.

Le soin et l'art de paraître modérés dans leurs vœux, de se dire heureux de la moindre faveur, fournirent souvent des traits ingénieux :

« Je remercie sincèrement l'Amour d'avoir soumis
« mon cœur à une dame qui réunit la beauté, la
« raison, le mérite, la politesse, le savoir, la grace;
« si elle daignait m'accorder seulement un regard, un
« sourire, me faire une réponse bienveillante, fût-ce
« par simple politesse, rien ne me paraîtrait man-
« quer à ses perfections; enfin, si j'obtenais d'elle

« un tendre retour, mon amour n'aurait plus rien « à desirer. Pour le surplus, je m'abandonne à sa « discrète générosité. »

Le Moine de Montaudon, p. 450 : Be m lau.

« Mon bonheur est une couronne préférable à « celle d'un empereur; j'offre mes hommages à la « fille d'un comte; et le présent d'un simple lacet « que m'a accordé la belle Raimbaud, me rend plus « riche à mes yeux que le roi Richard lui-même avec « Poitiers, Tours et Angers. »

Pierre Vidal, p. 325 : De fin joi sui.

« Les tourments de l'amour que m'inspire cette « belle dont je suis l'esclave soumis et dévoué, cau- « seront ma mort. Cependant elle pourrait me rendre « heureux, si elle accordait seulement l'un des che- « veux qui tombent sur son manteau, ou l'un des « fils qui composent son gant. Avec une marque d'at- « tention, ou même un mensonge officieux, elle me « tiendrait, si elle le voulait, dans les transports « d'une joie continuelle : en effet, plus elle m'accable « de rigueurs, plus je l'aime avec franchise et avec « vivacité. »

Guillaume de Saint-Didier, p. 300 : Tan belhamen.

« Je suis bien assuré que je ne perdrai pas toutes « mes peines, tous mes soins. J'ai pour elle un atta- « chement si tendre, si sincère; elle est si équitable, « si généreuse, qu'elle m'accordera enfin ma juste « récompense; et cette récompense ne peut me man- « quer. Ah! si, dans l'espoir de lui plaire, affron- « tant les périls des flots et des combats, j'avais

« subi l'esclavage outre-mer, elle s'acquitterait largement envers moi avec un seul de ses sourires enchanteurs. »

GUILLAUME ADHÉMAR, p. 194 : Ben say que ja.

Toujours soumis, toujours dévoués, ils exprimaient avec grace leur résignation à subir les rigueurs de leurs belles :

« Quoique l'amour cause mes tourments et ma mort, je suis loin de me plaindre ; si je meurs d'amour, c'est du moins pour la plus aimable des femmes, et je regarde ce destin comme un bonheur. S'il m'est permis d'espérer qu'un jour elle daignera m'accorder sa merci, quels que soient les tourments que j'éprouve, jamais elle n'entendra de moi le moindre murmure. »

SORDEL, p. 441 : Sitot amor.

« L'amour me domine au point que je reste malgré moi attaché à celle qu'il m'a fait choisir parmi les plus aimables. Il eût mieux valu pour moi qu'il m'eût désigné une femme moins charmante : oui, à mon avis, il vaut mieux obtenir un prix d'argent, que de mériter un prix d'or et ne pas l'obtenir; mais je suis soumis aux lois d'une tendresse fidèle qui se refuse à ce qui serait avantageux, et se laisse entraîner à sa perte. »

AIMERI DE PEGUILAIN, p. 427 : Qu'amar mi fai.

« Elle exerce sur moi un si touchant empire, que, malgré ses rigueurs, elle ne me trouvera jamais ni

« moins tendre ni moins empressé. Son bonheur est « pour moi une chose si précieuse, si douce, qu'il « me fait oublier le mien, ou plutôt que je sacrifie « volontiers ma propre félicité. Il ne se passe pas « un jour, pas un instant, où l'amour que j'ai pour « elle ne tourmente et ne charme à-la-fois mon « cœur; quand je la vois, ou quand seulement je « pense à ses attraits, je ne puis avoir de volonté « ni de desir pour rien qui soit au monde. »

PIERRE VIDAL, p. 320 : Aissi m'a tot.

« Hélas! qu'arrivera-t-il, si elle n'a pitié de ma « douleur? Je ne puis que périr victime de mon « amour; et quel avantage trouvera-t-elle à m'im- « moler ainsi, parce que je l'aime? Si elle peut se « résoudre à causer ma mort, j'ose lui prédire qu'il « ne se trouvera jamais un amant qui ait pour elle « et ma tendresse et ma fidélité. »

ARNAUD DE MARUEIL, p. 225 : Ailas! qu'en er.

Animés de sentiments aussi purs, les troubadours se félicitaient d'aimer sans espoir, et ils préféraient la gloire de souffrir auprès de leurs dames, au bonheur qu'ils eussent pu trouver auprès des autres :

« Me séparerai-je de mon amante? Non, jamais. Son « mérite, ses attraits ne me le permettent pas; ils me « disent que ce serait un crime. Ah! lorsque je crois « adresser des vœux à toute autre, c'est mon amour « pour ma dame qui m'occupe seul; il pénètre mon « cœur, comme l'eau pénètre l'éponge, et je préfé-

« rerai toujours à tout autre attachement les peines « et les chagrins que cet amour me cause. »

PEYROLS, p. 278 : Partirai m'en.

« Et puisque je m'abandonne ainsi entièrement et « sans aucune réserve sous sa puissance, doit-elle me « repousser encore? Je suis son serf; elle peut me « vendre, elle peut me donner. Quiconque ose avan- « cer que j'adresse des vœux à une autre dame, est « coupable d'un grossier mensonge; j'aime mieux au- « près d'elle languir, être malheureux, que trouver « le bonheur auprès de toute autre. »

PIERRE VIDAL, p. 322 : E pos en sa.

« Oui, je consens d'être exposé aux attaques de « l'amour; oui, qu'il me tourmente matin et soir; je « ne demande ni trève ni repos; et bien que je n'ob- « tienne point ce que je desire, celle qui cause mes « peines est si parfaite, qu'il n'y a au monde plaisir « qui puisse être comparé à ces peines mêmes. »

PEYROLS, p. 278 : E vuelh be.

« L'amour m'a blessé d'une manière si agréable « que mon cœur éprouve dans le malheur une déli- « cieuse sensation; cent fois le jour j'expire de dou- « leur, et cent fois le jour je revis d'allégresse; mon « mal est d'un genre si extraordinaire et si gracieux « que ce mal même est préférable à tout autre bien; « et puisque la peine a tant de charmes, combien, « après ces peines, seront plus délicieux les plaisirs! »

BERN. DE VENTADOUR, p. 46 : Aquest' amors.

« O belle amie! vos graces, vos manières agréables, « la vivacité de vos regards qu'anime le sentiment,

« l'élégance des formes parfaites de votre corps, sont « autant de liens dont l'amour se sert pour m'at- « tacher. Quoique ma tendresse soit mal récompen- « sée, je n'en serai pas moins fidèle; je suis plus « flatté et plus heureux en m'exposant à vos refus, « que si j'obtenais d'une autre qu'elle me reçût dans « ses bras. »

BLACAS, p. 338 : Dompna vostra beutatz.

« Puisque je chéris une dame dont le mérite n'a « point d'égal, j'aime mieux la servir sans aucune ré- « compense, qu'obtenir d'une autre les plus douces « faveurs. Que dis-je? Je ne la sers pas sans récom- « pense; quel tendre amant sert de la sorte, quand « il adresse ses hommages à un objet distingué et « révéré? L'honneur de mon dévouement en est le « salaire. Je ne demande pas d'autres récompenses.... « Je les accepterais pourtant de bon cœur. »

SORDEL, p. 444 : E quar am.

« Vos rigueurs, ô belle dame, ne m'effraient pas, « s'il m'est permis d'espérer que, dans le cours de « ma vie, j'obtienne de vous quelque faveur, fût-ce « même la plus légère. Consolé par cette idée, les « souffrances me deviennent chères et agréables. Je « suis assuré que l'amour récompensera mes peines « et ma constance. Un amant délicat doit pardonner « les rigueurs les plus longues, et souffrir de bonne « grace pour mériter un meilleur sort. »

GUILLAUME DE CABESTAING, p. 107 : E ges maltrait.

« Si j'étais assuré que mes vers et mes chants sus- « sent attendrir le cœur de ma dame, je les compo-

« serais avec plus d'ardeur que je ne fais : pourtant « je ne cesserai de la célébrer; j'aime mieux chanter « pour elle sans espoir de récompense, que chanter « pour une autre, dussé-je obtenir son amour! »

Guillaume Adhémar, p. 193 : S'ieu conogues.

Quand ils avaient quelque espérance de plaire, quand ils se bornaient au plaisir, au bonheur de déclarer leurs sentiments, de promettre et de jurer fidélité, ils employaient souvent des tournures adroites, des expressions à-la-fois naïves et passionnées :

« O chère dame! je suis et je serai toujours à vous. « Esclave dévoué à vos commandements, je suis « votre serviteur et homme-lige; je vous appartiens « à jamais; vous êtes ma première amour, et vous « serez ma dernière. Mon bonheur ne finira qu'avec « ma vie. »

Bern. de Ventadour, p. 87 : Domna vostr' om.

« Tendre amie! je suis à vous, je reconnais vous « appartenir; mon cœur vous est attaché par un lien « de sentiments si purs et de desirs si affectueux, « que je ne puis avoir de volontés étrangères à ma « tendresse. Nous trois, vous, l'amour et moi, savons « seuls, sans avoir besoin d'autre témoignage, quels « furent nos accords. Il ne m'est pas permis de m'ex- « pliquer davantage. »

Arnaud de Marueil, p. 213 : Domna nos tres.

« J'éprouve à-la-fois une joie vive et une pénible « tristesse, lorsque je suis en votre présence; le timide « embarras, qui m'empêche de vous faire l'aveu de

« l'amour dont mon cœur brûle en secret, me rend « triste ; le plaisir de contempler la femme la plus « charmante qui soit au monde, me rend joyeux. « Mais quel service cruel j'obtiens de mes yeux, » puisqu'ils ne font qu'exciter des desirs qui me « tourmentent et qui causent ma mort ! »

ELIAS DE BARJOLS, p. 355 : Ben sui jauzens.

« Avant que je vous eusse vue, j'éprouvai pour « vous un attachement si tendre, que je n'aimais « autant ni personne ni moi-même. Mais lorsque « j'eus le bonheur de vous voir, mon amour doubla « tout-à-coup, et je vous trouvai à mes yeux plus « aimable encore que l'image que je me plaisais à « figurer et à contempler dans mon cœur. Aussi tout « autre attachement est-il étranger à ce cœur. L'a- « mour que j'ai pour vous ne peut s'en détacher. La « passion que je ressens est telle, que je n'en ima- « gine pas de semblable. »

GIRAUD DE SALIGNAC, p. 394 : Ans qu'ieu vos vis.

« Quand on contemple avec soin les yeux vifs, la « bouche riante, le front pur, le visage enchanteur « de ma dame, on reconnaît bientôt que sa beauté « est d'une perfection si achevée que rien de plus, « rien de moins ne conviendrait. Son corps droit, « élancé, charmant, offre par-tout l'image de l'élé- « gance, de la gentillesse, de la grace. Ah ! tous mes « éloges tenteraient en vain de la peindre telle que « la nature se plut à la former. »

BERNARD DE VENTADOUR, p. 81 : Qui ben remira.

« Nul chevalier ne peut répondre dignement aux « sentiments que l'amour inspire, si tout ce qu'il « fait pour en donner des preuves ne lui paraît trop « peu de chose en comparaison de ce qu'il juge de- « voir faire encore; il n'aime pas d'une ardeur véri- « table, s'il pense aimer assez vivement. Une telle « opinion abaisse, dégrade l'amour; mais ce n'est « point ainsi que j'aime : je jure, et j'en puis jurer « par celle à qui je suis entièrement dévoué, que « plus je la chéris, moins il me semble que je la « chérisse comme elle le mérite. »

Aimeri de Bellinoi, App.[1] : Nulz hom.

Ce n'était pas assez pour eux que de consacrer à leurs amantes tous les instants de la journée, ils s'en occupaient pendant les nuits, durant leur sommeil; et trop souvent ils ne connaissaient le bonheur qu'à la faveur de ces doux moments d'illusion que des songes consolateurs accordent quelquefois aux personnes infortunées, et sur-tout à celles qui le sont par l'amour :

« Souvent pendant mon sommeil, il me semble « que je suis avec vous, et j'éprouve alors une si « douce, une si vive jouissance, que je regarde mon « réveil comme un malheur, quand il interrompt « cette erreur enchanteresse. Oui, quand je m'éveille, « je suis en proie à des desirs qui me tuent, et je « consentirais à ce qu'un sommeil aussi heureux de- « vînt éternel. »

Arnaud de Marueil, p. 215 : Soven m'aven.

(1) Ces lettres renvoient à l'appendice dont on a parlé.

« J'ai beau m'écarter, m'éloigner de vous, ô chère « dame, telle est la vivacité de mon amour, qu'il « est impossible que mon cœur se sépare de votre « image ! Même durant mon sommeil, j'imagine sou- « vent folâtrer et rire avec vous; je goûte le suprême « bonheur. Mais quand je m'éveille, je vois, je re- « connais, j'éprouve que ce bonheur imaginaire s'est « changé en tourment réel. »

ARNAUD DE MARUEIL, p. 218 : Vas qualque part.

Toujours résignés lors même qu'ils avaient à supporter les plus grandes rigueurs de leurs belles, qu'on juge de quels transports ils étaient saisis, dans ces doux moments où ils pouvaient comparer leur bonheur actuel avec leurs peines passées !

« Bénis soient les soucis, les chagrins, les maux « qu'amour m'a causés pendant si long-temps ! Je « leur dois de sentir avec mille fois plus d'ivresse les « bienfaits qu'il m'accorde aujourd'hui. Le souvenir « de mes peines me rend si doux le bonheur pré- « sent, que j'ose croire que, sans avoir éprouvé l'in- « fortune, on ne peut savourer tout le charme de « la félicité. Les maux servent donc ainsi à rendre « les biens plus parfaits. Ils y ajoutent un prix que « ne connaissent point ceux qui n'ont été qu'heu- « reux. »

PERDIGON, p. 344 : Ben aio 'l mal.

On conçoit facilement que de tels amants promettaient avec bonne foi la discrétion la plus fidèle, et qu'ils tenaient ce saint engagement :

« Les maux que me causent vos rigueurs me sont

« agréables et doux, parce que j'en espère la récom-
« pense. Si vous daigniez m'accorder quelque faveur,
« ô la plus chérie des dames, sachez que je souffri-
« rais la mort plutôt que de commettre la moindre
« indiscrétion. Ah! je le demande à Dieu, qu'il con-
« damne mes jours à l'instant que j'aurai le tort de
« trahir le secret de vos bontés. »

ARNAUD DE MARUEIL, p. 218 : Pero plazen e dous.

S'ils mettaient jamais dans leurs poésies une heureuse abondance de sentiments et d'expressions, s'ils réussissaient quelquefois à se distinguer par des tournures ingénieuses, par de gracieuses images, c'était sur-tout quand ils avaient à offrir à leurs dames les sincères et faciles tributs des éloges qu'inspiraient à-la-fois et le cœur et l'esprit. Un troubadour était déja heureux quand il adressait à sa belle l'hommage d'une louange digne de la flatter et de lui plaire :

« Celui qui n'a point vu mon amante ne concevra
« jamais qu'on puisse trouver une femme aussi par-
« faite; on ne la voit point sans être ravi d'admira-
« tion; sa beauté a un tel éclat, qu'autour d'elle la
« nuit même s'embellit des brillantes couleurs du
« jour. Heureux qui a des yeux dignes de discerner
« et d'apprécier tant d'attraits! »

PIERRE ROGIERS, p. 38 : Ja non dira hom.

« Je ne parlerai pas davantage du mérite de mon
« amante. J'aurais beau rassembler pour elle toutes
« les images connues, l'éloge ne serait jamais achevé;
« et de ce qui resterait à célébrer de sa beauté, de

« sa grace, de sa politesse, de ses talents, de toutes » ses perfections, on aurait de quoi suffire à l'éloge « de cent autres dames. »

BÉRENGER DE PALASOL, p. 232 : E no farai.

« Tous les troubadours, et je n'en excepte aucun, « selon qu'ils ont plus ou moins de talent à s'ex- » primer, prodiguent à leurs dames des éloges exa- « gérés, sans s'inquiéter si elles les méritent. Mais « celui qui suppose à sa dame de rares qualités « qu'elle n'a pas, ne fait que l'exposer à une juste « raillerie : quant à moi, j'ai choisi une amante si « parfaite, qu'on ne peut en dire que des vérités, à « moins qu'on n'osât en mal parler. »

RAIMOND DE MIRAVALS, p. 361 : Tug li trobador.

« Combien je sais de gré aux autres troubadours « de ce que chacun d'eux affirme dans ses chants « que sa dame est la plus aimable qui soit au monde! « Quoique ces assertions soient mensongères, je les « leur pardonne, et même je les en remercie. Leurs « éloges outrés servent de passe-port à mes vers, « qui disent la même chose de ma dame; personne « n'y fait une attention particulière, n'y entend ma- « lice; on imagine que, comme les autres, je me fais « un jeu d'exagérer le mérite de celle que j'aime. »

ARNAUD DE MARUEIL, p. 213 : D'aisso sai grat.

« Je dois vous aimer : et comment ne vous aime- « rais-je pas? Tout ce qui n'existe pour les autres « dames que dans les louanges de leurs amants, rai- « son et beauté parfaites, discours séduisants, sourire

« enchanteur, éducation brillante, science aimable « et talent heureux, enfin tout ce qui constitue le « mérite réel, je le trouve réuni en vous, belle et « inappréciable dame! C'est pourquoi je vous suis » à jamais dévoué; et, n'eussiez-vous que la moitié, « que le quart du mérite qui vous distingue, je ne « vous aimerais pas moins; je ne puis résister à ma « destinée. »

HUGUES DE LA BACHÉLERIE, p. 340 : Ben dey amar.

« O dame gentille! qui possédez si bien l'art de « plaire, je n'ose vous louer, je n'ose retracer tous « les agréments de votre beauté et de vos manières « aimables, douces et séduisantes, ni enfin tous les « mérites qui ne permettent à aucune autre dame « de s'égaler à vous. Car, si en louant et vos attraits « et vos brillantes qualités, je disais tout ce que la « vérité permettrait d'en dire, chacun reconnaîtrait « aussitôt celle que j'aime. Aussi je ne vous chante, « je ne vous célèbre qu'avec crainte et réserve. »

BLACASSET, p. 459 : Gentils dompna.

« Ma dame est si aimable, si gracieuse; elle a des « manières si nobles et si délicates, que depuis long- « temps elle est l'objet des pensées de mon esprit et « celui des affections de mon cœur. Oui, elle est « tellement parfaite, que celui qui en ferait l'éloge « le plus exagéré ne saurait mentir, et que celui qui « oserait se permettre le plus léger blâme, ne pour- « rait dire vrai. »

GUILLAUME ADHÉMAR, p. 195 : Tant es cortez' e benestans.

« Belle dame, on regarde comme une folie de

« ma part les soins que je me donne de retracer « vos louanges dans mes chants, et de célébrer votre « beauté à laquelle nulle autre ne peut être com- « parée. Peut-être ferais-je mieux de renoncer à vous, « car plus je me dévoue à faire applaudir vos attraits « et admirer vos mérites, qui sont tant au-dessus des « miens, plus votre indulgence diminue, et vos ri- « gueurs augmentent. Que dois-je faire? Rétracter « mes éloges, blâmer ce que j'ai loué en vous? Non, « non; ce serait mentir trop grossièrement. »

AIMERI DE SARLAT, p. 386 : Bella dompna.

Les tournures ingénieuses, les idées spirituelles, tout ce qui constituait l'amabilité du chevalier et la grace du poëte, se retrouvent dans les compositions du troubadour, lorsqu'il n'a qu'à revêtir des couleurs de la poésie ses sentiments purs et sincères :

« Ah! quel regard tendre elle m'adressa, si toute- « fois il ne fut pas mensonger! O regard que ses « yeux arrêtent avec tant de grace sur ceux qui lui « plaisent! Mais ses paroles semblent démentir ses « yeux. N'importe; ce sont ses yeux que j'en croirai; « car par-fois on parle en contraignant son cœur, « mais nul pouvoir ne peut animer les regards du « charme de l'amour, si ce n'est l'amour même. »

SORDEL, p. 443 : Ai! cum mi saup.

« Je te bénis, amour, de m'avoir fait choisir la « dame qui m'accable sans cesse de ses rigueurs. Si « mon affection l'avait trouvée reconnaissante, je

« n'eusse pas eu l'occasion de lui prouver par mes « hommages et par ma constance à quel point je « lui suis dévoué; prières et merci, espoir et crainte, « chansons et courtoisie, soupirs, deuil et pleurs, je « n'eusse rien employé, si l'usage faisait qu'un amour « tendre et sincère fût de suite payé de retour. »

Deudes de Prades, p. 414 : Ben ay' amors.

« Heureux si celle dont je suis l'esclave n'était que « princesse, que reine, qu'impératrice! Plût à Dieu « qu'elle eût seulement la puissance que donnerait « l'empire de l'univers, et une puissance même plus « grande! alors il me serait possible de ne pas me « laisser subjuguer. Mais, que peuvent tous mes « efforts contre sa beauté et ses graces, contre un « seul de ses regards, quand elle daigne permettre « qu'on en jouisse! »

Peyrols, App. : M'entencio ai tot' en.

« Tous ceux qui ont le bonheur de vous appro- « cher sont bientôt convaincus de la perfection de « vos brillantes qualités; on trouve en vous beauté « et raison, grace et mérite, et tout ce qui acquiert « l'estime des mortels. Mais, au jugement d'amour, « vous serez coupable de mes maux et de mes mal- « heurs. Oui, l'attachement que j'ai pour vous me « coûtera la vie; et je ne mourrais pas, si votre « vertu était moins sévère, moins parfaite. »

Arnaud de Marueil, p. 215 : Chascun que us ve.

« Si vous exigez que je porte ailleurs mes hom- « mages, écartez de vous la beauté, les graces, le « sourire enchanteur, les propos aimables qui trou-

« blent ma raison, et après, je m'éloignerai de « vous, sachant que je n'ai plus à regretter tant de « charmes. »

FOLQUET DE MARSEILLE, p. 149 : Pero si us platz.

« Ah! Dieu! je voudrais qu'un signe distinguât « les faux amants des amants sincères; que les mé- « disants et les traîtres fussent marqués d'une corne « au-devant du front. Eussé-je tout l'or, toutes les « richesses du monde, je les sacrifierais de bon « cœur, pourvu que mon amante fût convaincue de « ma tendre fidélité. »

BERN. DE VENTADOUR, p. 46 : Ai dieus! ara.

« Souvent, au milieu de la compagnie la plus dis- « tinguée, j'ose élever des doutes sur les brillantes « qualités de mon amante, et mon discours tente « de les rabaisser. Par cette épreuve hasardeuse, j'es- « père connaître l'avis de chacun, et me convaincre « si c'est avec justice qu'on lui donne tant d'éloges; « si du moins chacun accorde à son rare mérite « toute l'estime dont elle jouit. Mais, quelque de- « mande que je fasse, quelque réponse que je re- « çoive, tout le monde s'accorde à renchérir sur le « mérite de ma dame. Alors mes desirs sont encore « plus ardents, mon mal d'amour devient encore « plus dangereux. »

BERN. DE VENTADOUR, p. 50 : Soven la vau.

« J'ose exprimer les vœux que je forme pour mon « bonheur, et je sais qu'ils peuvent être exaucés. « Une dame qui respecte l'honneur ne déclare pas « ses sentiments, et même elle s'efforce de cacher

« les desirs que lui inspire son amant; plus son cœur « s'émeut en faveur de cet amant, plus elle exige « de prières et d'instances. Mais, quand sa bouche « ne parle pas, combien n'a-t-elle pas d'autres « moyens pour exprimer ses vœux? »

DEUDES DE PRADES, p. 417 : Ara dic so.

« Dieu la dota de tant de graces et de tant d'at- « traits, sa beauté est si parfaite, que je reconnais et « j'ose dire qu'elle est la plus aimable et la plus « charmante qui soit au monde. Quand elle a daigné « me permettre de célébrer son mérite, elle a cru « m'accorder une faveur mystérieuse : je conviens « que cette faveur est grande, mais il en est de plus « douces encore. » GIRAUD LE ROUX, p. 14 : Tan formet dieus.

« Je me suis donné à une dame qui embellit ma « vie de bonheur et d'amour, à une dame dont la « tendresse m'inspire la vertu, et me procure l'es- « time publique. La beauté même s'embellit dans ses « traits, comme l'or s'épure dans le creuset. Puis- « qu'elle ne dédaigne pas mes prières, je crois pos- « séder le monde entier; il me semble que le roi lui- « même n'est que mon vassal. »

PIERRE VIDAL, p. 325 : A tal domna.

« M'offrît-on en dédommagement même les bontés « d'Alexandrine, je ne quitterais jamais pour une « autre dame, celle en qui je trouve la fleur de la « jeunesse, le charme de la félicité. Je chercherais « pendant ma vie entière; où trouverais-je tant de

« perfection dans la beauté, tant de graces dans les « manières, tant d'amabilité dans le discours?

« Je dois à cette amante d'avoir fait connaître « mon faible mérite; par elle j'ai obtenu la renom- « mée et la gloire, et cependant, après ces bienfaits, « elle pourrait, si elle daignait m'honorer de sa « merci, m'en accorder de plus chers et de plus « doux encore. »

P. Raimond de Toulouse, App.: Lo dolz chan.

« En venant vous visiter, j'avance d'un pas léger « et rapide, je ne m'arrête jamais; mais lorsque je « vous quitte, je marche d'un pas lent, je suis oc- « cupé de l'image de vos charmes; je m'arrête sou- « vent, et je reporte mes regards vers le lieu où je « vous ai laissée. Je vous l'assure, et ce que je dis « est plus sacré encore que si je l'affirmais à ser- « ment; dans ces jours entiers que j'ai le bonheur « de passer auprès de vous, le moment du départ « me semble toucher à celui de l'arrivée. »

Pistoleta, p. 227 : Per qu'eu quan venc.

« Jour et nuit je pense à mon amour, et je ne « sais à quel projet me fixer. Pourtant, je forme un « vœu, que ne peut-il se réaliser! J'ai le desir le plus « vif de prendre à ma belle un baiser; ah! si j'en « trouvais l'occasion, j'aurais l'audace de le lui dé- « rober; puis, si elle se fâchait, je le rendrais aussi « volontiers que je l'aurais ravi. »

Peyrols, App. : Molt en cossir.

« Sans cesse je tourne mes prières et mes adora-

« tions vers le pays que mon amante habite. Que « de ce pays fortuné il arrive un simple pasteur; « qu'il parle d'elle, et je l'honorerai, comme je fe- « rais le seigneur le plus puissant. Qu'on n'imagine « pas toutefois que mes transports indiscrets fassent « jamais connaître le château où elle tient sa cour. »

ARNAUD DE MARUEIL, p. 225 : Tot ades sopley.

Le passage suivant est d'une dame; on y remarquera peut-être un abandon plus vif, plus passionné que dans les protestations des troubadours :

« Celui qui blâme l'amour que j'ai pour toi, et « celui qui me défend de t'aimer, ne peuvent chan- « ger mon cœur; ils ne peuvent pas même augmen- « ter mon desir, ma volonté, mon bonheur de te « plaire. Il n'est aucun mortel, quelque haine que « j'éprouve pour lui, à qui je n'accorde une vive « amitié, s'il me parle bien de toi; et celui qui en « parlerait mal, ne saurait de sa vie rien dire ni « rien faire qui me fût agréable. »

CLAIRE D'ANDUSE, p. 335 : Selh que m blasma.

On trouve souvent dans les protestations des troubadours la véritable chaleur du sentiment, l'accent sincère de la passion, et l'on croit aisément à l'assurance qu'ils donnent d'être constants dans les vœux et dans les hommages de leur tendresse :

« Que Dieu ne m'accorde jamais aucun bonheur, « si je cesse un instant d'adorer mon amante. Elle » seule obtiendra l'hommage de ma courtoisie; je le « refuserais à toute autre belle. C'est à elle seule que

« je m'attache et que je me consacre, à elle seule « que j'appartiens; m'offrir des plaisirs loin d'elle, « c'est m'exiler dans une solitude. »

Bérenger de Palasol, p. 231 : E ja dieus.

« La dame que je préfère à toutes, et que j'aime « avec la tendresse la plus vive et la fidélité la plus « inaltérable, ne repousse pas mes prières ; elle « daigne les accueillir : son oreille écoute mes chants, « et son cœur les retient. Ah! si l'excès d'un amour « sincère et ardent cause la mort, je mourrai ; je « m'y résigne, car le sentiment que j'éprouve pour « elle est si pur, si vif, que tous les amants, même « les plus exaltés, comparés à moi, ne peuvent que « paraître déloyaux. »

Bern. de Ventadour, p. 67 : Selha del mon.

« Modèle de fidélité, de loyauté, et de franchise, « tel que doit être tout esclave d'amour, j'ai souf- « fert mes peines et je les ai souffertes en paix, sans « me permettre ni plainte ni murmure; depuis long- « temps, ô belle dame, je suis épris de vos attraits, « je me suis dévoué à vous sans obtenir le moindre « retour : puisque rien ne peut me faire trouver « grace devant vos yeux, renoncerai-je à vous aimer? « Non ; car cesser de vous aimer n'est pas en ma « puissance. »

Aimeri de Sarlat, p. 386 : Fis e leials.

« Mes yeux ne se lasseraient jamais de contem- « pler ses graces et sa beauté, quand même les jours « auraient la longueur des années. Tout ce qu'elle

« fait, tout ce qu'elle dit m'enchante au point que « je ne me souviens plus de mes malheurs. »

Bérenger de Palasol, p. 238 : Ja no s lassarian.

Cette tendre résignation, ces sentiments discrets qu'on remarque en général dans les ouvrages que l'amour leur a inspirés, fera pardonner la sorte d'audace qu'un petit nombre s'est permis d'exprimer :

« Il est vrai pourtant qu'emporté par la témérité « de mon amour, j'ose élever mes vœux plus haut « qu'il ne serait convenable. J'abandonne la plaine « facile, et je cherche la montagne escarpée. J'am- « bitionne un bonheur qui semble ne m'être pas « destiné. Hélas! lorsque j'essaie de renoncer à mes « espérances ambitieuses, l'amour me dit tout bas « que souvent le succès est le prix de l'audace, et « qu'elle ravit quelquefois heureusement ce que la « justice n'accorderait jamais. »

Perdigon, p. 347 : Pero vers es.

« Quiconque se connaît en amour peut facilement « juger et croire qu'un regard agréable, qu'un doux « soupir ne sont pas des messages qui annoncent « les refus de la dame. C'est niaiserie que de perdre « notre temps à solliciter ce qu'il tient à nous d'ob- « tenir : aussi je conseille aux amants habiles de ne « demander une faveur qu'à l'instant même où ils la « dérobent. »

Deudes de Prades, p. 417 : E qui ren sap.

« Je voudrais bien la trouver seule endormie, ou « faisant semblant de l'être : je me hasarderais à lui « dérober un doux baiser, puisque je ne réussis

« point à l'obtenir par mes prières. O dame trop « sévère ! je vous en conjure au nom de la bonté de « Dieu, favorisez mon amour; le temps fuit, et les « moments les plus favorables de la vie se perdent; « nos cœurs pourraient s'entendre avec le secours « de signes mystérieux; et, puisque l'audace ne suffit « pas, réussissons par l'adresse. »

BERN. DE VENTADOUR, p. 55 : Ben la volgra.

Mais l'un des caractères distinctifs des poésies des troubadours, caractère que nuls autres écrivains d'aucune nation n'ont offert avant eux, c'est le mélange, et je dirai la confusion des idées religieuses et des images de l'amour : cette inconvenance naïve, qui, de la part d'écrivains appartenant à d'autres temps et à d'autres mœurs, serait jugée une coupable irrévérence, offre ici une couleur locale, qui est loin de nous déplaire, et que notre sévérité n'ose condamner. Nous croyons à la sincérité des sentiments et des opinions qui ont égaré ces poètes amants; ils savaient servir à-la-fois Dieu et leur dame, et rester fidèles en même temps au culte de la religion et au culte de l'amour; pardonnons aux troubadours de les avoir unis ou confondus. Dieu, la Vierge, les anges, le paradis, sont mêlés à leurs chants amoureux, parce qu'en aimant et en chantant leurs belles, ils songeaient de bonne foi au paradis, aux anges, à la Vierge, à Dieu. Dans cette aberration littéraire, produite par les idées chevaleresques et par l'esprit du temps, on aime à recon-

naître l'empreinte de la nature, l'abandon de la franchise; et, sous ces divers rapports, cette partie de leurs ouvrages est peut-être plus piquante encore que leurs autres compositions :

« Oui, vous êtes la femme la plus sincère, la plus « gaie, la plus aimable, la plus parfaite, la femme « qui a le plus d'attraits et de mérite. Aussi je vous « aime et je ne demande pour toute récompense « que le bonheur de vous aimer. Je vous chéris si « tendrement, si ardemment, que nul autre objet « ne peut plus trouver place dans ma mémoire. Je « m'oublie sans cesse moi-même pour penser à vous; « et même, quand j'adresse mes prières à Dieu, c'est « votre image seule qui occupe ma pensée. »

Pons de Capdueil, p. 174 : Quar etz mielher.

« Chère amie! ô la plus aimable des femmes! se « peut-il que je n'obtienne de vous aucune merci, « quand nuit et jour, à genoux ou debout, je sup- « plie la vierge Marie de vous inspirer quelque ten- « dresse pour moi? Enfant, je fus élevé auprès de « vous, je fus destiné à exécuter vos commande- « ments; et que Dieu ne me favorise jamais, si j'am- « bitionne un autre sort. O aimable! ô bonne dame! « permettez que j'imprime un baiser sur ces gants « qui couvrent vos belles mains : je suis si timide, « que je n'ose demander une plus grande faveur. »

Guillaume de Cabestaing, p. 116 : Doncx cum seria.

« Aimable Alexandrine, Dieu mit un soin affec- « tueux à parer votre corps de toutes les graces qui

« l'embellissent; on ne peut en douter, quand on « a le plaisir de contempler vos brillants attraits et « vos manières séduisantes. »

GIRAUD LE ROUX, p. 12 : Alixandres.

« Si, pour donner une idée de la perfection, Dieu « voulait rassembler en une seule dame les vertus, « le mérite délicat, les manières gracieuses et les « discours aimables de toutes les femmes les plus « accomplies, celle à qui j'offre mes hommages aurait « à elle seule de quoi fournir cent modèles de cette « perfection. »

PONS DE CAPDUEIL, p. 172 : Si totz los gaugz.

« Dieu s'étonna sans doute, quand je consentis à « me séparer de ma dame; oui, Dieu dut me savoir « bon gré de ce que pour lui je m'éloignais d'elle; « il n'ignore pas que si je la perdais, je ne retrou- « verais jamais le bonheur, et que lui-même n'aurait « pas de quoi me consoler. »

BERN. DE VENTADOUR, p. 83 : Ben s'en dec.

« Comme celui qui, laissant les feuilles de la plante, « y cueille de préférence la plus agréable des fleurs, « j'ai choisi dans un riche jardin une amante dont « les attraits surpassent ceux de toutes les autres « dames. Non, je n'en doute pas. Dieu lui-même « l'a formée de sa propre beauté, et il a voulu « qu'une bonté indulgente ajoutât un nouvel agré- « ment à tant d'attraits. »

GUILLAUME DE CABESTAING, p. 111 : Aissi cum selh.

« Chanson, va vers la plus parfaite des femmes, « et dis-lui que j'implore sa merci, si toutefois elle

« daigne me l'accorder. Je pense au rare mérite qui « la distingue ; qu'elle pense au tendre amour qu'elle « m'inspire. Oh ! si Dieu permet que je sois payé de « retour, un désert, tant mes vœux sont ardents, « un désert avec elle sera pour moi le paradis ! »

ARNAUD DE MARUEIL, p. 226 : Chanso vai t'en.

« Je dois être joyeux, puisque, durant le sommeil « même, mon cœur goûte souvent le bonheur ; ma « belle me regarde avec tant de tendresse, que je « rêve que c'est Dieu lui-même qui me sourit. Ah ! « ce seul regard de ma dame me rend plus heureux, « me donne plus de jouissance que les soins affec- « tueux de quatre cents anges qui seraient occupés « de ma félicité. »

RAMBAUD D'ORANGE, p. 16 : Rire deg ieu.

« Il ne vit pas, il est mort celui dont le cœur est « insensible au plaisir de l'amour. Exister sans ai- « mer, n'est-ce pas vivre seulement pour fatiguer les « autres ? Ah ! que le Dieu tout-puissant ne me haïsse « pas jusqu'à me laisser vivre, je ne dis pas un mois, « mais un seul jour, si jamais, ennuyeux et ennuyé, je « n'étais plus capable de sentir le bonheur d'aimer. »

BERN. DE VENTADOUR, p. 45 : Ben es mortz.

« J'ai sans cesse présent à ma pensée et à mon « cœur votre figure ravissante, votre doux sourire, « la blancheur, l'élégance, toutes les graces de votre « corps. Ah ! si je m'occupais autant de Dieu, si j'avais « pour lui un attachement aussi pur, sans doute

« avant la mort, oui, pendant ma vie même, il m'ad-
« mettrait dans le paradis. »

GUILLAUME DE CABESTAING, p. 115 : En sovinensa.

« O ma tendre amie! quand le doux zéphir souffle
« venant des lieux chéris que vous habitez, il me
« semble que je respire un parfum de paradis. Oh!
« pourvu que je jouisse du charme de vos regards,
« du bonheur de vous contempler, je n'aspire pas
« à d'autre faveur. Je crois posséder Dieu lui-même. »

BERN. DE VENTADOUR, p. 84 : Quan la doss' aura.

« Et quand je parle de mon bonheur, ne l'imputez
« pas à orgueil : je chéris ma dame de l'amour le plus
« tendre, je lui adresse les vœux les plus ardents, et
« si la mort se présentait tout-à-coup, je demande-
« rais bien moins à Dieu de m'accueillir dans son
« paradis, que de m'accorder la grace et l'occasion
« de passer une nuit entière dans ses bras. »

LE VICOMTE DE SAINT-ANTONIN, App. : E s'ieu en dic.

« Oui, j'en jure les saints évangiles ; André de
« Paris, Floris, Tristan, ni Amelis, n'eurent jamais
» une passion aussi pure, aussi fidèle que la mienne ;
« depuis que je consacrai mon cœur à ma dame, je
« ne récite jamais un PATER NOSTER, qu'avant d'ajou-
« ter QUI ES IN CŒLIS, mon esprit et mon cœur ne
« s'adressent à elle. »

HUGUES DE LA BACHÉLERIE, p. 342 : Qu'ie us jur.

« Si le roi Alphonse, redouté par les Mahométans ;
« si les puissants princes de la chrétienté assem-

« blaient une armée contre le paganisme des traîtres « Sarrasins, ils serviraient utilement la cause de « Dieu; et pourvû que l'un d'eux emmenât avec soi « certain mari jaloux qui tient sa femme enfermée « sous clef, il n'est sorte de péché qui ne leur fût « pardonné. »

GUILLAUME ADHÉMAR, p. 197 : Si 'l Reys.

« Puisque les promesses et les gages d'amour que « nous nous sommes réciproquement donnés, pour- « raient, après notre rupture, porter malheur à de « nouveaux attachements, allons ensemble devant le « prêtre; qu'il consacre nos pactes. Déliez-moi de « mes engagements, je vous délierai des vôtres; et, « cette cérémonie achevée, chacun de nous aura le « droit de se permettre un autre amour. Si, par « mes emportements jaloux, j'ai eu le tort de vous « offenser, pardonnez-moi; de mon côté, je vous « pardonnerai sincèrement : un pardon serait inutile, « s'il n'était accordé avec franchise. »

PIERRE DE BARJAC, p. 243 : E si 'l jurars.

« Elle était si sage et si pure dans toutes ses ac- « tions et dans tous ses discours, que je croirais l'of- « fenser en priant Dieu de la recevoir dans son saint « paradis. Ah! si je soupire, si je gémis, ce n'est pas « que je craigne que Dieu ne lui ait accordé le repos « de la glorieuse félicité; à mon avis, sans elle, il « manquerait au paradis même une sorte de perfec- « tion de graces; aussi je ne doute pas que Dieu ne « l'ait placée au milieu même de sa gloire; et quand

« je pleure, ce n'est que parce que je suis séparé « d'elle (1). »

Boniface Calvo, p. 447 : Tant.

Je ne donnerais peut-être qu'une idée imparfaite du mérite des troubadours, si je me bornais à rassembler sous un point de vue commun quelques fragments isolés, quelques passages choisis de leurs poésies.

Je crois donc utile de traduire en entier un petit nombre de pièces de la collection, afin de faire juger le talent qu'on remarque assez souvent dans leurs compositions.

La comtesse de Die, abandonnée de son amant, s'exprime ainsi :

(1) Qu'on ne soit pas étonné de l'inconvenance de telles idées, elles pouvaient s'associer à des principes religieux.

On trouve en France et bien postérieurement de pareilles inconvenances dans les pensées et dans les discours des personnages les plus remarquables.

La Hire allait avec le comte de Dunois pour faire lever le siége de Montargis en 1427 :

« Quand La Hire approcha du siége, il trouva un chapelain au- « quel il dit qu'on lui donnast hâtivement l'absolution, et le chape- « lain lui dit qu'il confessast ses péchés. La Hire lui répondit qu'il « n'aurait pas loisir, car il fallait promptement frapper l'ennemi, « et qu'il avait fait ce que gens de guerre ont accoutumé de faire; « sur quoi le chapelain lui bailla l'absolution telle quelle; et lors « La Hire fit sa prière à Dieu en disant en son gascon, les mains « jointes : Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire « autant que tu voudrais que La Hire fist pour toi, s'il était Dieu « et que tu fusses La Hire. Et il cuidait très-bien prier et dire. »

Sainte-Palaye, cinquième mémoire sur l'ancienne chevalerie.

« Le sujet de mes chants sera pénible et douloureux. Hélas ! j'ai à me plaindre de celui dont je suis « la tendre amie ; je l'aime plus que chose qui soit au « monde ; mais auprès de lui, rien ne me sert, ni « merci, ni courtoisie, ni ma beauté, ni mon mérite, « ni mon esprit. Je suis trompée, je suis trahie, « comme si j'avais commis quelque faute envers lui.

« Ce qui du moins me console, c'est que je ne « vous manquai jamais en rien, ô cher ami, dans « aucune circonstance ! Je vous ai toujours aimé, je « vous aime encore plus que Seguin n'aima Valence ; « oui, je me complais à penser que je vous surpasse « en tendresse, ô cher ami ! comme vous me sur- « passez en brillantes qualités. Mais quoi ! vos dis- « cours et vos manières sont sévères envers moi, « tandis que toutes les autres personnes trouvent en « vous tant de bonté et de politesse !

« Oh ! combien je suis étonnée, cher ami, que « vous affectiez envers moi cette sévérité ; pourrais- « je n'en être pas affligée ? Non, il n'est pas juste « qu'une autre dame m'enlève votre cœur, quelles « que soient pour vous ses bontés et ses manières. « Ah ! souvenez-vous du commencement de notre « amour ; Dieu me garde que la cause d'une rupture « vienne de moi !

« Le grand mérite que vous avez, la haute puis- « sance qui vous entoure, me rassurent. Je sais bien « qu'aucune dame de ces contrées ou des contrées

« lointaines, si elle veut aimer, fait, en vous préfé-
« rant, le choix le plus honorable : mais, ô cher
« ami, vous vous connaissez en amour, vous savez
« quelle est la femme la plus sincère et la plus tendre;
« souvenez-vous de nos accords!

« Je devrais compter sur mon mérite et sur mon
« rang, sur ma beauté, encore plus sur mon tendre
« attachement; aussi je vous adresse, cher ami, aux
« lieux où vous êtes, cette chanson, messagère et
« interprète d'amour; oui, mon beau, mon aimable
« ami, je veux connaître pourquoi vous me traitez
« d'une manière si dure, si barbare? Est-ce l'effet de
« la haine? est-ce l'effet de l'orgueil?

« Je recommande à mon message de vous faire
« souvenir combien l'orgueil et la dureté deviennent
« quelquefois nuisibles. »

Comtesse de Die, p. 22 : A chantar m'er.

Je ne crois pas que jamais l'élégie amoureuse ait mis autant de grace et d'abandon à exprimer une affection aussi tendre et aussi passionnée. C'est le sentiment le plus vrai, le plus exquis qui a dicté cette pièce. J'avoue que j'ai essayé vainement d'en offrir une traduction : le sentiment, la grace, ne se traduisent pas; ce sont des fleurs délicates dont il faut respirer le parfum sur la plante; leur odeur s'exhale, leur éclat se ternit à l'instant qu'on les détache de la tige maternelle.

Que l'on compare cette pièce avec celle de Sapho, et l'on aura une idée juste du caractère de la litté-

rature classique et du caractère de la littérature que créèrent les troubadours. L'amante de Phaon cède à l'entraînement de l'amour, mais de l'amour tel qu'une femme l'éprouvait dans ces temps où la sensibilité était toute matérielle, où la civilisation n'admettait point encore les femmes à faire l'ornement de la société. L'amante du chevalier parle un autre langage ; c'est le cœur, le cœur seul qui s'abandonne ; sa sensibilité est toute intellectuelle. Cette femme, aussi tendre que passionnée, ne demande à l'amour que l'amour même.

Voici une chanson de Bertrand de Born :

« Belle dame, puisque vous n'avez plus aucun égard « pour moi, puisque vous m'avez abandonné sans « que j'aie donné sujet à vos rigueurs, je ne sais à « qui adresser mes plaintes ; jamais je ne pourrai « recouvrer ailleurs le bonheur que j'espérais de « vous. Ah ! si, comme je le pense, je ne trouve une « dame qui ait le mérite de celle que j'ai perdue, « je ne veux plus avoir désormais d'amie.

« Puisque je ne puis rencontrer une dame qui vous « égale en beauté, en mérite, en nobles sentiments, « en amabilité, une dame qui ait une aussi belle « tenue, une gaieté aussi franche, et tant de sin- « cérité dans les manières, j'irai de tous côtés ras- « sembler quelque belle qualité de chaque dame « pour en composer une dame parfaite, jusqu'à ce « que je trouve une autre vous-même.

« Belle Sembelis, j'emprunte de vous cette fraî-
« cheur qui embellit votre visage d'une couleur si
« naturelle; je prends aussi votre regard tendre et
« amoureux, et je vous laisse encore de brillants
« avantages, puisque vous ne manquez d'aucun
« de ceux qui distinguent les femmes. Je demande
« à la dame Elis sa conversation aimable, sa piquante
« gaieté; qu'elle m'accorde son secours pour orner
« ma dame des agréments que je recherche, et alors
« cette dame brillera par la délicatesse de son esprit
« et par la grace de ses discours.

» Je prie la vicomtesse de Chales de m'accorder
« son cou d'albâtre et ses deux belles mains; après
« je vais ailleurs, et j'arrive sans détour à Roche-
« chouart; je demande à la belle Agnès ses cheveux,
« plus remarquables assurément que ceux qui firent
« la renommée d'Yseult, la dame de Tristan.

« Quoique la belle Audiart soit sévère envers moi,
« je lui emprunterai la gentillesse de ses manières;
« aussi-bien elle est la plus gracieuse des dames : sa
« tendresse est aussi constante que sincère : et je
« demande à plus que bien la beauté de son corps
« parfait, afin que je goûte en son entier le bonheur
« de tenir ma dame entre mes bras.

« Je prie la dame Faidit de m'accorder un autre
« don, ses belles et blanches dents, sa manière
« engageante d'accueillir le monde et les réponses
« affables qu'elle fait avec tant de grace aux per-

« sonnes qui sont dans sa cour. Je veux que MON « BEAU MIROIR m'accorde sa gaieté et son noble exté- « rieur, et l'art avec lequel elle sait faire valoir les « belles qualités qu'on remarque en elle, qualités qui « ne se démentent jamais.

« BEAU SEIGNEUR, je ne vous demande que de sen- « tir auprès des autres dames les mêmes desirs que « j'éprouve auprès de vous; un amour effréné me « saisit; mon cœur en est si tourmenté, que je pré- « fère vos refus aux plus grandes faveurs que d'autres « daigneraient m'accorder. Hélas! cette belle dame, « pourquoi me repousse-t-elle lorsqu'elle sait que j'ai « pour elle une passion si violente?

« Papiol, tu iras vers mon AZIMAN, tu lui diras « dans ta chanson que l'amour est méconnu, et qu'il « n'a plus même de pouvoir en ces lieux. »

BERTRAND DE BORN, p. 139 : Domna puois.

On aimera sans doute à comparer à cette chanson de Bertrand de Born une chanson d'Elias de Barjols, qui en fait le pendant :

« Belle GAZANS, si vous le daigniez, il serait temps « que votre cœur si généreux, si bon, si indulgent, « si digne d'être assorti à un autre cœur, cédât aussi « aux lois de l'amour. Puisque personne n'a le cou- « rage de vous le dire, ou manque de talent pour « vous le dire dignement, j'ose vous faire à ce sujet « un message.

« Je sais qu'il vous conviendrait d'avoir un noble

« et généreux ami, tel qu'il parût parfait et accom-
« pli dans toutes ses qualités, tel enfin que je vous
« le choisirais : j'en composerai donc un qui soit
« digne de vous ; je choisirai parmi les qualités des
« cavaliers les plus aimables, jusqu'à ce que la réu-
« nion de ces qualités vous offre un amant parfait.

« Qu'Aimars me donne sa politesse, Trincaléon ses
« agréments, Randon sa générosité, le dauphin ses
« réponses obligeantes, Pierre de Mauléon sa plaisan-
« terie délicate, Brian sa bravoure, et Bertrand son
« bon esprit.

« Beau Castellan, je desire votre courtoisie ; je
« voudrais emprunter d'Ebles sa magnificence dans les
« repas, de Miraval ses chansons, de Pons de Cap-
« dueil sa gaieté, de Bertrand de la Tour sa droi-
« ture ; j'ambitionne sur-tout d'obtenir son estime.

« O chère dame ! un tel amant empressé et amou-
« reux, bien fait, gai, et plein de loyauté, serait
« accompli, il faudrait bien qu'il vous aimât, et que
« vous l'aimassiez ; vous seriez l'un et l'autre des
« modèles de perfection ; seulement vous auriez soin
« de ne pas prêter l'oreille aux discours des lâches
« médisants. » Elias de Barjols, p. 351 : Belhs Guazans.

Faut-il prononcer entre ces deux pièces dont le cadre est le même ? Il me semble que celle d'Elias de Barjols l'emporte du côté du sentiment ; elle a un caractère plus sincère, plus vrai dans sa galanterie : on voit trop que Bertrand de Born a voulu

faire la cour à plusieurs femmes; mais Elias de Barjols n'a voulu plaire qu'à une seule.

On aura remarqué dans plusieurs passages, et surtout dans la pièce de Bertrand de Born, que les troubadours ne parlaient ordinairement de leurs dames que sous des noms supposés; cette discrétion chevaleresque, sans nuire au plaisir que goûtaient celles qui étaient les objets de leurs chants, y ajoutait le charme piquant du mystère, et trompait plus aisément la jalousie et l'envie [1].

Les troubadours s'exercèrent avec succès dans le genre de l'épître légère; Arnaud de Marueil y a excellé; une abondante facilité, un aimable abandon,

(1) Ainsi Pierre Rogiers appelait Tort N'avets Ermengarde, vicomtesse de Narbonne.

Bernard de Ventadour célébrait la vicomtesse Agnès de Montluçon sous le nom de Bel Vezer; il donnait le nom de Conort à Éléonore, duchesse de Normandie.

Arnaud de Marueil appelait de même Bel Vezer, Bel Regard, Gen Conquis, Adélaïde, comtesse de Béziers.

Folquet de Marseille sous le nom de Mon Plus Leial déguisait probablement le nom d'Azalaïs de Roquemartine, femme de Barral, vicomte de Marseille.

Pons de la Garde chantait la comtesse de Burlas, Adélaïde de Toulouse, sous le nom de Tot Mi Platz.

Rambaud de Vaqueiras, ayant aperçu à la dérobée Béatrix, sœur de Boniface, marquis de Montferrat, se jouant avec l'épée de son frère qu'il avait laissée dans son appartement, désigna depuis cette dame par le nom de Bels Cavaliers.

Richard de Barbezieux chantait la femme de Geoffroi de Touai sous les noms de Mielhs de Domna, Miels de Valor, Miels de Beutat. Etc. etc.

une grande aisance dans les expressions et dans les rimes caractérisent cette sorte d'ouvrages dont le ton est moins élevé et la versification moins sévère que dans les autres pièces.

« Dame, plus aimable que je ne puis l'exprimer, « pour qui souvent je soupire et je pleure, un de « vos adorateurs, un adorateur fidèle et sincère, et « vous pouvez aisément le reconnaître, vous adresse « ses vœux et ses salutations....

« Amour m'a commandé de vous écrire ce que « ma bouche n'ose vous déclarer, et quand l'amour « ordonne, je ne sais opposer ni refus ni délai....

« Le desir que j'ai de vous voir me tient le cœur « si oppressé, que, cent fois le jour, cent fois la « nuit, je demande à Dieu qu'il m'accorde ou la « mort ou votre tendresse, et si Dieu me l'accorde, « vous savez que je vous appartiens cent fois plus « à vous qu'à moi-même; c'est à vous, à vous seule « que je dois tout ce que je fais, tout ce que je dis « de bien....

« Je passe la journée dans des angoisses, et la « nuit je souffre encore davantage. Quand je suis « couché, quand je crois enfin goûter quelque repos, « pendant que tous mes compagnons dorment, et « que tout est dans le calme et le silence, moi, je « m'agite, je me tourne, je me roule, je pense, je « repense, et je soupire; tantôt je me lève en mon

« séant, tantôt je me recouche et je m'étends, après « je m'appuye sur le bras droit, puis je me jette sur « le gauche; je me découvre tout-à-coup, et soudain « je me couvre encore; et quand j'ai ainsi passé d'agi- « tations en agitations, j'élève à-la-fois mes deux bras; « alors le cœur triste et les yeux baissés, les mains « jointes, je me tourne vers le pays où je sais que « vous êtes. Voilà ce qui m'occupe, vous pouvez ai- « sément vous en assurer. O dame aussi bonne que « belle, votre fidèle amant ne verra-t-il jamais, du- « rant sa vie, l'instant heureux, où, soit en cachette, « soit sans mystère, vous serrant étroitement dans « ses bras, caressant doucement vos yeux et votre « bouche, il fasse de cent baisers prolongés un seul « baiser d'amour! »

ARNAUD DE MARUEIL, p. 199 : Dona genser.

Je ne dissimulerai pas qu'il s'est trouvé un petit nombre de troubadours qui ont profané et leurs talents et leur courtoisie, tantôt en composant des poésies grossièrement licencieuses, tantôt en cédant à des mouvements de dépit, de jalousie contre leurs belles.

Voici comme s'exprime l'un de ces amants irrités:

« Je ne dis point que je meurs d'amour pour la plus « aimable des dames, et que, nuit et jour, mon cœur « languit pour elle : je ne la supplie point, je ne « l'adore point; ni mes vœux ni mes desirs ne la pour- « suivent. Je ne lui rends pas les devoirs d'homme-

« lige; je ne me consacre ni ne me donne point à « elle. Je ne me déclare point son serf; mon cœur « ne lui est point laissé en gage; je ne suis ni son « prisonnier ni son captif; mais je dis, mais je pro- « clame que je suis échappé de ses fers. »

PIERRE CARDINAL, p. 439 : Ni dic qu'ieu muer.

Quelques-uns affectaient de regretter le bon vieux temps.

« Cette courtoisie, jadis si vantée, elle a disparu: « quand j'y songe, j'en suis par-fois si affecté, que je « me refuse à la joie; entre les amants et les belles, « il s'est établi une lutte publique à qui trompera plus « hardiment. Tous croient trouver leur avantage à « tromper; rien ne les arrête, ni les circonstances, « ni les personnes, ni les moyens.

« Dans le temps de la vraie courtoisie, si une belle « accordait, en présent d'amour, un simple cordon, « c'était pour l'amant un bonheur, une reconnais- « sance, un ravissement inexprimables. Dans ce « temps-ci, un mois d'épreuve semble durer deux « fois plus qu'une année entière, alors que l'amour « régnait avec candeur. Il est pénible de voir ce qu'est « aujourd'hui la courtoisie, après avoir connu ce « qu'elle fut autrefois. »

AIMERI DE PEGUILAIN, App.: Quar es de son loc.

Il est tel troubadour qui, lors d'une rupture avec son amante, s'est exprimé avec ce ton leste et rail- leur qui annonce et la dépravation du cœur et la

corruption de l'esprit, ou du moins la coupable et sotte vanité d'en faire parade. Croirait-on que les vers suivants sont du XII^e^ siècle ?

« Tout franchement, belle dame, je viens devant « vous recevoir, sans inquiétude, mon congé pour « toujours. Je vous conserve une grande reconnais- « sance pour les bontés que votre amour daigna m'ac- « corder, tant que j'eus le bonheur de vous plaire; « maintenant, puisque je n'ai plus ce bonheur, il est « juste que, si vous voulez vous procurer un amant « qui fasse mieux votre plaisir et votre avantage, je « ne m'y oppose point. Soyez assurée que je ne vous « en voudrai pas, mais nous vivrons poliment et gaie- « ment entre nous, et nous serons comme si de rien « n'eût été[1]. »

PIERRE DE BARJAC, p 242 : Tot francamen.

Ces poëtes aimables ne se bornaient pas à célébrer leurs dames, à chanter les plaisirs, les tourments et les regrets de l'amour.

J'ai annoncé que je donnerais une idée de la manière dont ils avaient exprimé leurs sentiments et leurs opinions dans les autres genres qui n'étaient pas consacrés à la tendresse.

On trouve souvent dans leurs ouvrages des traits philosophiques tels que le suivant :

« Chacun doit savoir que la richesse, les honneurs

(1) La locution existe dans l'original; un manuscrit porte :

Et estarem cum si de re no fos.
Et serons comme si de rien ne fût.

« et la sagesse du monde ne peuvent nous défendre « contre la mort. Du jour qu'il naît, l'homme com- « mence à mourir; celui qui vit le plus long-temps « fait de plus longs efforts pour atteindre au terme « fatal. Insensé donc l'homme qui place son espoir « dans la vie mortelle! »

GAUCELM FAIDIT, t. 4* : Cascus hom.

Voici des fragments d'une pièce, dont le cadre heureux et les détails piquants semblent n'appartenir qu'à ces époques où la philosophie s'associe habilement aux graces de l'esprit et à l'art de la composition.

« RAISON me dit avec grace et douceur que je mette « de la sagesse dans ma conduite; FOLIE s'y oppose, « assurant que, si je me fie trop à sa rivale, je n'ob- « tiendrai jamais aucun avantage.

« RAISON m'a donné des leçons telles, qu'en les « suivant, je puis me garder de dommage, d'erreur, « de la passion du jeu et de beaucoup de soucis; si je « desire quelque chose ardemment, je puis cacher « ou réprimer mon desir.

« FOLIE m'ôte la réflexion et me dit que, par trop « de rudesse envers moi-même, je ne dois pas cap- « tiver mes volontés; que, si je profite des occasions, « je ne suis pas coupable.

« RAISON m'avertit de ne pas faire la cour aux dames,

(*) Ce renvoi indique le commencement de la pièce qu'on trouvera dans le quatrième volume de la collection des poésies des troubadours.

« de ne pas m'enflammer pour elles; ou si je veux « m'attacher à quelqu'une, de faire un choix pru- « dent, car si je m'éprends de toutes celles que je « rencontre, bientôt j'aurai trouvé ma perte.

« Folie m'impose une autre loi; elle veut que je « me livre aux caresses, aux embrassements, aux « ébats, comme la passion me le conseille; car si je « ne me procure les plaisirs qui dépendent de moi, « autant vaut-il que je m'enferme dans un monastère.

« Raison me dit : Ne sois point avare; ne te tour- « mente point à amasser de grandes richesses; ne « prodigue pas, en dons indiscrets, celles que tu pos- « sèdes; en effet, si je donnais tout ce qu'il me plai- « rait, à quoi me serviraient enfin mes largesses?

« Folie vient à côté de moi, et me dit, en me tirant « par le nez : Ami, peut-être demain tu mourras, et « quand tu seras étendu dans le tombeau, de quoi « te serviront tes richesses?

« Raison me dit tout bas et avec douceur, que je « jouisse lentement et modérément; et Folie me dit: « A quoi bon? hâte-toi, jouis autant que tu le pourras, « le terme fatal approche. »

Garins Le Brun, t. 4 : Nueg e jorn.

Quand le troubadour avait à consacrer, par de justes et honorables regrets, la mémoire des princes, des grands qui avaient mérité son attachement et l'estime publique, sa lyre plaintive et éloquente s'élevait au ton de l'ode; on en jugera par cette pièce

que Gaucelm Faidit composa sur la mort du roi Richard, arrivée en 1199.

« O qu'il est dur, qu'il est pénible d'avoir à retracer « dans mes chants le plus grand malheur, le chagrin « le plus sensible que j'aie jamais éprouvé! événe- « ment fatal, dont j'aurai à gémir et à pleurer durant le « reste de mes jours! il est mort celui qui était le chef « et le père de la bravoure, ce roi vaillant, Richard, « roi des Anglais. O dieu! quelle perte! quel dom- « mage! quel mot affreux! qu'il est douloureux à « prononcer! ah! celui-là est insensible qui l'entend « sans verser des larmes.

« Il est mort, ce roi vaillant! non, depuis mille ans, « personne n'avait vu, moi-même je n'avais vu de « ma vie un prince aussi brave dans les combats, aussi « noble dans les manières. Richard était libéral, hardi, « courageux, bienfaisant; je ne crois pas que cet « Alexandre, qui vainquit Darius, ait fait admirer une « largesse, une générosité aussi magnifiques, ni que « Charlemagne ou Artus ait montré une bravoure « aussi distinguée. Si l'on veut en dire la vérité, on « avouera qu'il réussissait à captiver tout le monde, « les uns par la terreur de son nom, les autres par « la grace de ses bienfaits.

« Je m'étonne que, dans ce siècle faux et avaricieux, « il se trouve encore quelque homme prudent et cour- « tois, puisque ni les discours sages, ni les actions

« généreuses ne servent plus de rien. Et pourquoi « ferait-on beaucoup d'efforts, pourquoi même en « ferait-on un peu ? la mort ne nous montre-t-elle « pas aujourd'hui tout son pouvoir ? par un seul de ses « coups, elle a ravi ce qu'il y avait de meilleur sur « la terre, tous les biens, toutes les joies, toutes les « gloires ; et quand nous voyons que tant de vertu « et de mérite ne garantissent pas de la mort, pour- « quoi la redouterions-nous pour nous-mêmes ?

« Hélas ! roi brave et généreux ! que deviendront « désormais les combats, ces tournois nombreux et « brillants, ces cours magnifiques, les libéralités, les « présents riches et multipliés, puisque vous leur « manquez, vous qui en étiez le chef et l'ornement ? « et quelle sera sur-tout l'infortune des serviteurs « dévoués qui vous avaient consacré leur fidélité, et « qui attendaient de vous leur juste récompense ? quel « sera le sort de ceux que vous aviez élevés en puis- « sance et en dignité ? il ne leur restera plus qu'à « mourir de douleur.

« Oui, ils auront une vie malheureuse et pire que « la mort ; une douleur éternelle les poursuivra par- « tout. Et ces païens, ces Sarrasins, ces Turcs, ces « Persans qui vous redoutaient plus qu'homme qui « eût jamais paru sur la terre, accroîtront à-la-fois « leur insolence et leur pouvoir. La délivrance du « Saint-Sépulcre devient désormais plus difficile : « Dieu le veut donc ainsi ! car si ce n'était sa vo-

« lonté, vous vivriez, ô grand roi, et certainement vos « succès les eussent chassés de la Syrie.

« Ah! je n'espère plus qu'il se trouve des rois et des « princes capables et dignes de conquérir les saints « lieux; et s'il s'en trouve encore, ceux qui vous succé- « deront dans cette illustre et pénible expédition, au- « ront à connaître quel fut votre amour pour la gloire; « quelle renommée acquirent vos deux vaillants frères, « Henri le roi JEUNE et l'aimable comte Geoffroi. Qui- « conque agira en place de vous trois, doit posséder « une bravoure inébranlable et une sagesse habile qui « sache entreprendre et achever les exploits les plus « éclatants. » GAUCELM FAIDIT, t. 4 : Fortz chausa est.

Ce chant funèbre n'a-t-il pas tous les caractères de l'ode? ferai-je remarquer avec quel art heureux, le troubadour, lorsqu'il consacre ses regrets de la perte de Richard, tâche de rendre ces regrets utiles; et comment, en s'adressant à ceux qui doivent partager ses sentiments, il ramène leurs idées et leurs desirs vers le devoir pressant de concourir à la délivrance du Saint-Tombeau ?

C'est sur-tout dans les sirventes que les troubadours manifestèrent leurs sentiments les plus intimes, leurs opinions les plus hardies. Quelques passages que je traduirai feront connaître le ton sévère et injurieux de leurs censures. On croira aisément que, si elles ne furent pas toujours injustes, du moins elles furent souvent exagérées. Les sirventes donnent une

idée plus particulière des mœurs, des opinions, des préjugés du temps; un historien judicieux et habile discernerait sans doute, dans ces peintures plus ou moins chargées, les couleurs qui appartiennent à la vérité.

Par-fois, l'éloge consacré à un illustre personnage, n'était qu'un prétexte pour insulter les princes et les grands. Quand Sordel fait une complainte sur la mort de Blacas, son bienfaiteur et son ami, également célèbre comme guerrier et comme troubadour, il débute ainsi :

« Je consacre à la gloire de Blacas cette complainte « non étudiée, telle que me l'inspirent la tristesse et « la douleur. Certes, j'ai raison d'être affligé : en lui « j'ai perdu à-la-fois un digne seigneur et un bon et « véritable ami; avec lui ont péri tous les avantages « brillants de la valeur. Cette perte est immense; je « n'espère pas qu'elle puisse jamais être réparée, à « moins qu'on ne fasse de son cœur un utile partage; « oui, qu'on le divise entre ces princes et ces barons « qui vivent comme des lâches; et, par ce moyen, ils « auront tous du cœur à suffisance. »

SORDEL, t. 4 : Planher vuelh.

Sordel fait ensuite la censure la plus amère des divers rois et princes, auxquels il croit nécessaire d'assigner une part du cœur de Blacas; c'étaient Frédéric II, empereur; Louis IX, roi de France; Henri III, roi d'Angleterre; Ferdinand III, roi de Castille; Jacques I^er^,

roi d'Aragon; Thibaud, comte de Champagne, roi de Navarre; Raimond VII, comte de Toulouse; Raimond-Bérenger V, qui fut le dernier comte de Provence de la maison de Barcelonne.

Cet ouvrage obtint un grand succès; il le dut autant à l'audace ou au courage du poëte qui traduisait au tribunal de l'opinion publique tous les princes contemporains, qu'au mérite de Blacas, dont le nom glorieux servait de prétexte pour insulter tous ces princes que sa loyauté eût sans doute défendus contre les attaques de son panégyriste.

Quelquefois le succès d'un troubadour fournissait aux autres l'occasion de traiter le même sujet sous une forme différente; la pièce de Sordel donna lieu à deux sirventes, l'un de Bertrand d'Alamanon, l'autre de Pierre Bremond[1].

Bertrand d'Alamanon renchérit sur le premier ouvrage. Selon lui, ce serait en vain qu'on ferait le partage du cœur de Blacas; cinq cents cœurs comme le sien ne suffiraient pas pour donner de la bravoure à ces princes qui en manquent; il vaut mieux partager ce cœur entre les dames les plus méritantes; le poëte fait donc ce partage entre les dames qu'il

(1) Voyez ces pièces, t. 4 de la collection des poësies des troubadours.

Bremond de Ricas-Novas choisit un autre cadre : « Puisque, dit-« il, Sordel et Bertrand ont fait le partage du cœur de Blacas, je « ferai le partage de son corps. »

Considérant ce corps comme une relique, comme un corps saint, il le répartit entre les peuples de diverses contrées, et cette distribution devient une satire.

désigne, la comtesse de Provence, la comtesse de Béarn, la comtesse de Viannes, la belle de la Chambre, la comtesse de Rhodez, la dame Rimbaude de Baux, la dame de Lunel, la belle de Pinos; et il termine sa pièce par ces mots : « que dieu le glorieux ac- « cepte l'ame de Blacas; son cœur est avec les dames « auxquelles il ambitionnait de plaire. »

Ce penchant à la satire, ce desir effréné de se distinguer par des personnalités hardies, par d'illustres inimitiés, n'empêcha point les troubadours de rendre loyalement justice aux talents et aux succès de leurs émules de gloire. J'avouerai toutefois que Pierre d'Auvergne attaqua par un sirvente la plupart des troubadours qui avaient le plus de droit aux hommages de leurs contemporains et à l'estime de la postérité, et qu'il trouva un malheureux et coupable imitateur dans le moine de Montaudon.

Il est vrai que ces deux satiriques visèrent bien moins à rabaisser le mérite littéraire des autres troubadours qu'à les humilier par des reproches ou injustes ou indécents. Circonstance remarquable! l'un et l'autre s'est dénigré soi-même dans son sirvente. Ne pourrait-on pas en conclure que la grossière causticité de leurs satires était à leurs propres yeux un jeu d'esprit que l'état de la société et l'extrême licence des opinions faisaient sans doute tolérer?

Parmi les nombreux exemples de la satire personnelle dirigée contre les princes et les grands, je choisis celle que se permit Elias Cairel, quand il voulut reprocher à l'héritier de Boniface II, au marquis de

Montferrat, le peu d'ardeur qu'il mettait à se montrer digne de son prédécesseur, dont il abandonnait les droits et l'héritage lointain, pour vivre obscur et tranquille à Montferrat.

« Marquis, je veux que les moines de Cluny fas-
« sent de vous leur capitaine, ou que vous soyez abbé
« de Cîteaux, puisque vous avez le cœur assez pauvre
« pour aimer mieux une charrue et deux bœufs à
« Montferrat qu'un royaume dans un autre pays. On
« peut bien dire que jamais fils de léopard ne dégé-
« nère jusqu'à se tapir dans un terrier à la manière
« des renards.

« Sans employer ni pierriers ni machines de guerre,
« vous pourriez posséder le royaume de Thessalonique
« et plusieurs châteaux d'autres pays qu'il est inu-
« tile de nommer. Marquis, je vous en conjure, pensez
« que Roland et son frère, le marquis Guy et Renaud
« son confrère, les Flamands, les Français, les Bour-
« guignons, les Lombards, que tous osent dire que
« vous semblez bâtard. »

Elias Cairel, t. 4 : Pus chai la fuelha.

Quelquefois ils attaquaient des classes de la société :

« Je vois les légistes commettre des fautes graves; ils
« sont habiles dans l'art de tromper, de séduire : par
« cet art coupable, le bon droit est anéanti. Le tort
« paraît la justice; ainsi ils causent la perte des ames,
« et ils se perdent tous eux-mêmes; oui, dévoués à
« l'enfer, ils y subiront, avec les autres damnés, des
« tourments intolérables et des peines sans fin. »

Pons de la Garde, t. 4 : D'un sirventes. — A legistas.

Mais c'est sur-tout contre les prêtres que les troubadours exercèrent souvent leur humeur satirique, leur âpre malignité :

« Je parlerai d'abord de l'église; au mépris des plus « saintes lois, elle trompe; et c'est ce qu'elle a tort « de faire. Cédant à la cupidité qui la domine, elle « met à vil prix le pardon de tous les crimes. Les « prêtres répètent sans cesse dans la chaire qu'il ne « faut point desirer les biens terrestres; mais ils sont « inconséquents; ils défendent la rapine et le blas- « phème, et ils s'en rendent coupables; malheureu- « sement c'est sur leur exemple que se façonne notre « siècle. »

Pons de la Garde, t. 4 : D'un sirventes. — De la gleisa.

« Les prêtres tentent de prendre de toutes mains, « quoi qu'il puisse en coûter de malheurs : l'univers « est à eux, ils s'en rendent les maîtres; usurpateurs « envers les uns, généreux envers les autres, ils em- « ploient les indulgences, ils usent d'hypocrisie, ils « donnent des absolutions, ils font faire bonne chère; « ici ils ont recours aux prières, là ils poursuivent « par des coups meurtriers; ils séduisent les uns avec « Dieu, et les autres avec le diable. »

Pierre Cardinal, t. 4 : Un sirventes fas.

« Les prêtres se sont faits les inquisiteurs de nos « actions; ce n'est point ce que je blâme; mais ils « jugent selon leur caprice, voilà ce dont je les accuse. « Qu'ils détruisent l'erreur, je le desire; mais que ce

« soit sans animosité et par la douce persuasion ; oui, « qu'ils ramènent ainsi avec bonté ceux qui se sont « déviés de la foi ; qu'on accorde grace et miséricorde « à quiconque se repent, et que la modération soit « telle que l'innocent et le coupable n'y perdent pas « également leur fortune.

« Quelle folie ! ils prétendent que les étoffes d'or « ne conviennent point aux dames ; ah ! si les dames « ne commettent d'autre mal, si elles n'en sont pas « plus orgueilleuses, une élégante parure ne leur fera « point perdre les graces et les bontés de Dieu. Ceux « qui remplissent leurs devoirs envers Dieu, ne lui « déplaisent point, parce qu'ils sont magnifiques dans « leurs vêtements ; et les prêtres, les moines, par leurs « habits noirs ou par leurs frocs blancs, n'obtiendront « pas les faveurs de Dieu, s'ils n'ont d'autre mérite « que leur habit.

« Sirvente, va vers le preux comte de Toulouse, « qu'il se rappelle ce que lui ont fait les gens d'église, « et qu'il sache à l'avenir se garantir de leurs projets. »

G. de Montagnagout, t. 4 : Del tot.— Ar se son.

Guillaume de Montagnagout adresse son sirvente au comte de Toulouse. J'ai précédemment annoncé que plusieurs troubadours prirent avec autant de constance que de générosité le parti des victimes accablées par les puissances du siècle et par celles de l'église. Ils exercèrent noblement ce grand et noble ministère de justice et de protection, et la posté-

rité ne peut qu'applaudir à leur courage et à leur dévouement; mais il est très-vraisemblable que l'esprit de parti, le sentiment même de la pitié qu'inspirait le sort des victimes, dictèrent quelquefois des chants trop hardis et des plaintes trop exagérées.

« O Rome! nous savons, à ne pas en douter, qu'avec « le leurre d'une fausse indulgence, vous avez livré à « l'infortune les barons français et le peuple de Paris. « C'est vous qui avez été cause de la mort du bon « roi Louis[1], lorsque vos prédications exaltées l'ont « amené dans nos climats. »

Guillaume Figueiras, t. 4 : D'un sirventes. — Roma veramen.

« O Rome! telle est la grandeur de votre crime, « que vous méprisez et Dieu et les saints. Rome « fourbe et trompeuse! vous gouvernez si injuste- « ment, qu'auprès de vous se cache et se réunit toute « ruse, toute mauvaise foi; et c'est ce qui vous rend « si injuste envers le comte Raimond. »

Guillaume Figueiras, t. 4 : D'un sirventes. — Roma tan.

« Les jacobins n'ont d'autres soucis que de disputer « quel vin est le meilleur; ils ont établi une cour « pour prononcer sur la préférence. Quiconque ose « les blâmer est condamné comme Vaudois : hardis « inquisiteurs, par leur ardeur à pénétrer nos secrets, « ils se rendent toujours plus redoutables. »

Pierre Cardinal, App. : Mas jacopi.

Il s'en faut de beaucoup que ces citations offrent

(1) Louis VIII.

les passages les plus hardis, et les plus violents des nombreux sirventes que les troubadours lancèrent contre le clergé et contre la cour de Rome; mais il m'aura suffi d'en donner une idée; j'ai voulu indiquer plutôt l'usage que l'abus du talent courageux que montraient les troubadours dans des temps difficiles où la publicité de leurs opinions pouvait avoir une grande influence sur les opinions de leurs contemporains.

Parmi les sentiments que ces poëtes eurent occasion d'exprimer dans leurs chants, on doit remarquer l'enthousiasme presque féroce avec lequel ils ont par-fois célébré les malheurs de la guerre; on croit entendre ces fameux scaldes qui, inaccessibles à la pitié comme à la crainte, excitaient aux combats les fiers enfants du nord, les fanatiques sectateurs d'Odin, et par l'horrible tableau du carnage, disposaient, les cœurs et les yeux des guerriers à supporter, à braver l'horreur véritable des succès sanglants.

« Quel plaisir! les coureurs qui précèdent l'armée « chassent devant eux gens et troupeaux; et aussitôt « s'avance un nombre imposant de gens d'armes qui « serrent leurs rangs. Mon cœur se réjouit au siége « des châteaux les mieux fortifiés, quand les bar- « rières sont rompues et renversées, quand sur la « plaine s'étend une troupe nombreuse qu'entourent « et protégent des fossés profonds, des retranche- « ments et des pieux fortement entrelacés ».

BERTRAND DE BORN, t. 2 : Be m play.—E platz.

« C'est pour moi un beau spectacle que de voir « les bouviers et les pâtres, forcés à une fuite pré- « cipitée, si tristes et si épouvantés qu'ils ne savent « où chercher un refuge. J'aime à voir les riches ba- « rons obligés de répandre, à pleines mains, cet or « dont ils étaient si superbes et si avares. Aujourd'hui « tel fait des profusions qui hier ne possédait rien : tel « villageois est maintenant un objet de crainte et de « respect qui n'était autrefois qu'un objet de mépris. « J'aime que la guerre, dans ces instants où à peine « nous pouvons résister au péril, réduise un seigneur, « jusqu'alors dur et orgueilleux, à ne plus appesantir « sur ses vassaux le joug immodéré de sa puissance. »

ARNAUD DE MONTCUC, t. 4 : Ancmais. — Belh m'es quan.

« Nous saurons à présent quels guerriers suppor- « teront le mieux les fatigues et les inquiétudes de « la guerre. O spectacle enivrant ! voyez ces chevaux, « ces écus, ces heaumes, ces glaives : ici les murailles « brisées, les tours renversées; là les châteaux at- « taqués, emportés d'assaut ; par-tout des coups « frappés et répétés sans relâche, par-tout les têtes « fracassées. »

BERTRAND DE BORN, t 4 : Guerra e treball. — Ara para.

« Non, je ne trouve pas au manger, au boire, au dor- « mir, un plaisir aussi savoureux que celui d'entendre « crier des deux côtés, A L'AIDE ! A L'AIDE ! et d'ouïr « les hennissements des chevaux abandonnés dans la « campagne, et ces exclamations, COURAGE ! COURAGE ! « Je jouis en voyant capitaines et soldats rouler

« dans les fossés profonds, en voyant les morts éten-
« dus et les drapeaux et les guidons couchés à leurs
« côtés. »

BERTRAND DE BORN * : Ie us dic que

Voici le début d'un sirvente, dans lequel le troubadour déplore la mort de Raimond Guillaume, tué en trahison par ordre du roi d'Aragon.

« J'aime à voir, au milieu des vergers et des prai-
« ries, les tentes et les pavillons et les chevaux ar-
« més pour les combats; je vois avec plaisir arracher
« les arbres, les vignes et les blés qui gênent pour
« la bataille. Je considère avec un doux frémissement
« les machines de guerre qui s'avancent, et qui frap-
« pent les remparts. A leurs coups, les blocs énormes
« de rocs s'écroulent promptement; j'entends avec
« transport le bruit des trompettes guerrières et même
« les longs cris des soldats blessés qui, malgré eux,
« subissent la loi du vainqueur. Oui, une telle guerre,
« toute cruelle qu'elle est, me plaît beaucoup plus
« que ces trèves qui ne servent que de prétexte pour
« commettre de lâches attentats. »

BERNARD DE ROVENAC, t. 4 : Belh m'es quan vey.

Mais ils ne furent pas nombreux les troubadours qui peignirent avec un tel enthousiasme les malheurs de la guerre; et si j'ai rapporté ces passages, c'est moins pour donner une idée de l'ardeur militaire des troubadours en général, que pour faire connaître

(*) Voyez tome 2, à l'art. SIRVENTE la pièce, BE M PLAI.

quels étaient les sentiments et les opinions des seigneurs et des grands auxquels on adressait de pareilles exhortations.

Aussi quelques troubadours, en offrant le tableau des combats, l'ont adouci par le mélange des souvenirs gracieux de l'amour. L'un de ces poëtes qui sut allier la valeur et la galanterie s'exprime ainsi :

« Des armes brillantes, de braves guerriers, des « siéges, des machines, des massues ; percer des murs « antiques ou des retranchements nouveaux, renver- « ser des bataillons et des tours ; voilà ce qui frappe « mes yeux et mon oreille : mais aucun de ces objets « ne peut être utile à mon amour. Revêtu de ma noble « armure, je suis réduit à poursuivre des guerres, des « expéditions, à paraître dans des combats ; et la ri- « chesse est le seul prix de mes victoires. Ah ! depuis « que le bonheur d'amour me manque, le monde « n'est pour moi qu'un désert, et mes chants mêmes « ne servent plus à me consoler. »

RAMBAUD DE VAQUEIRAS, t. 4 : No m'agrada. — Bellas armas.

Ce qui distingue essentiellement le zèle et le talent des troubadours, ce sont leurs exhortations à s'armer pour la délivrance des lieux saints ; leurs chants sont animés d'une sorte d'enthousiasme religieux qui caractérise parfaitement les opinions du temps, le dévouement pieux des croisés.

Dès la première croisade, le comte de Poitiers avait

célébré son propre zèle pour la conquête des lieux saints :

« Fidèle à l'honneur et à la bravoure, je m'arme, « partons; je vais outre mer, aux lieux où les péle- « rins implorent leur pardon.

« Adieu brillants tournois, adieu grandeur et ma- « gnificence et tout ce qui attachait mon cœur; rien « ne m'arrête, je vais aux champs où Dieu promet « la rémission des péchés.

« Pardonnez-moi, vous tous compagnons que j'ai « offensés, j'implore mon pardon, j'offre mon re- « pentir à Jésus, maître du tonnerre; je lui adresse « à-la-fois ma prière et en roman et en latin.

« Trop long-temps je me suis abandonné aux dis- « tractions mondaines, mais la voix du Seigneur se « fait entendre; il faut comparaître à son tribunal : « je succombe sous le poids de mes iniquités.

« O mes amis! quand je serai en présence de la « mort, venez tous auprès de moi, accordez-moi vos « regrets et vos encouragements. »

Comte de Poitiers, t. 4 : Pus de chantar.

La pièce suivante fut composée avant 1188[1] :

« En l'honneur du Père, en qui est toute puissance « et toute vérité, du Fils, en qui brille toute raison

(1) Philippe-Auguste et Henri II firent la paix en 1188, pour se croiser; en lisant cette pièce, on reconnaîtra qu'elle est antérieure à cette époque.

« et toute bonté, et du Saint-Esprit, source de tous « biens ! nous devons croire à chacun d'eux et à tous « les trois; je sais que la Sainte-Trinité est le vrai « Dieu qui pardonne, le vrai sauveur qui récompense; « c'est pourquoi je m'accuse des péchés mortels que « j'ai commis par mes discours, par mes pensées, « par des mensonges, par de mauvaises œuvres, et « j'en demande le pardon.

« Celui qui occupe la chaire de saint Pierre, celui « qui a le droit de délier l'homme de ses péchés et « sur la terre et dans le ciel, nous a transmis par ses « légats, par les cardinaux, l'absolution de nos « fautes; malheur à qui douterait de son pouvoir; « je le regarde comme faux, perfide, infidèle à notre « sainte loi; et s'il ne se hâte de prendre la croix et « de marcher, il résiste ouvertement à la volonté de « Dieu.

« Le chrétien qui se revêt de la croix assure son « bonheur. Le plus vaillant, le plus honoré, ne sera « plus qu'un homme lâche et méprisé, s'il demeure, « tandis que le plus vil deviendra libre et généreux, « s'il part; rien ne lui manquera, le monde entier con- « sacrera sa gloire; il n'est plus le temps où les che- « veux rasés, la tonsure, la sévérité pénitente des « ordres monastiques, étaient des moyens de mé- « riter le ciel. Dieu garantit le salut à tous ceux qui, « armés en son nom, iront venger sur les Turcs les

« opprobres qu'ils lui ont faits; opprobres qui sont « pires que tous ceux qu'on a jamais connus.

« L'homme le plus puissant ne produit souvent « que folie et dommage, quand il dérobe les héri- « tages des autres, quand il attaque les châteaux, les « tours et les enceintes : il croit avoir fait les plus « belles conquêtes, et il possède moins qu'un pauvre « dans sa nudité. Le Lazare avait peu sans doute; « mais ce riche qui lui refusa impitoyablement toute « assistance, que lui valurent ses richesses, quand « la mort vint le saisir? Ah! qu'il tremble celui qui « s'enrichit par l'injustice; le riche orgueilleux fut « réprouvé, et le pauvre obtint les trésors du ciel.

« Roi de France! roi d'Angleterre! faites enfin la « paix; celui de vous qui y consentira le premier « sera le plus honoré aux yeux de l'Éternel; sa ré- « compense lui est assurée; la couronne de gloire « l'attend dans le ciel. Puissent aussi le roi de la « Pouille et l'empereur s'unir comme amis, comme « frères, jusqu'à ce que le Saint-Sépulcre ait été dé- « livré! Ainsi qu'ils se pardonneront à ce sujet, ils « seront eux-mêmes pardonnés au jour terrible du « jugement.

« Vierge glorieuse! mère de miséricorde et de vé- « rité, lumière de salut, étoile d'espérance, divine « clarté de foi, vous en qui Dieu s'incarna pour ra- « cheter les crimes du monde, priez pour nous pauvres

« pécheurs votre Père, votre Fils; n'êtes-vous pas « sa Fille, sa Mère? O Vierge de douceur et de gloire, « protégez notre loi sainte, et donnez-nous la force « et la puissance d'exterminer les Turcs félons et « mécréants. »

Pons de Capdueil, t. 4 : En honor.

Ce qui suit est pareillement relatif à la croisade de Philippe Auguste et de Henri II :

« Qu'il soit désormais notre guide et notre protec- « teur celui qui guida les trois rois à Bethléem; sa misé- « ricorde nous indique une voie par laquelle les plus « grands pécheurs, qui la suivront avec zèle et fran- « chise, arriveront à leur salut. Insensé, insensé « l'homme qui, par un vil attachement à ses terres « ou à ses richesses, négligera de prendre la croix, « puisque par sa faute et par sa lâcheté il perd à-la- « fois et son honneur et son Dieu!

« Voyez quelle est la démence de celui qui ne « s'arme point; Jésus, le dieu de vérité, a dit à « ses apôtres qu'il fallait le suivre, et que pour le « suivre on devait renoncer à tous les biens, à toutes « les affections terrestres. Le moment est venu d'ac- « complir son saint commandement. Mourir outre « mer, pour son nom sacré, est préférable à vivre « en ces lieux avec gloire; oui, la vie ici est pire que « la mort. Qu'est-ce qu'une vie honteuse? Mais mourir « en affrontant ces glorieux dangers, c'est triompher

« de la mort même, et s'assurer une éternelle féli-
« cité.

« Humiliez-vous avec ardeur devant la croix, et
« par ses mérites vous obtiendrez le pardon de vos
« péchés; c'est par la croix que notre Seigneur a
« racheté vos fautes et vos crimes, lorsque sa sainte
« pitié fit grace au bon larron, lorsque sa justice s'ap-
« pesantit sur le méchant, et qu'il accueillit même
« le repentir de Longin; par la croix il sauva ceux
« qui étaient dans les voies de la perdition : enfin il
« souffrit la mort et ne la souffrit que pour notre
« salut; malheureux donc quiconque ne s'acquitte
« pas envers la générosité d'un Dieu!

« A quoi servent les conquêtes de l'ambition? En
« vain vous soumettriez tous les royaumes qui sont
« de ce côté de la mer, si vous êtes infidèles et in-
« grats à votre Dieu. Alexandre avait soumis toute
« la terre; qu'emporta-t-il en mourant? le seul lin-
« ceul mortuaire : oh! quelle folie de voir le bien et de
« prendre le mal, et de renoncer, pour des objets
« vains et périssables, à un bonheur qni ne peut man-
« quer ni jour ni nuit! tel est l'effet de la convoitise
« humaine: elle aveugle les mortels, elle les égare,
« et ils ne reconnaissent pas leur erreur.

« Qu'il ne se flatte pas d'être compté parmi les
« preux, tout baron qui n'arborera pas la croix, et
« qui ne marchera pas aussitôt à la délivrance du
« Saint-Tombeau! Aujourd'hui les armes, les com-

« bats, l'honneur, la chevalerie, tout ce que le monde « a de beau et de séduisant nous peuvent procurer « la gloire et le bonheur du céleste séjour. Ah! que « desireraient de plus les rois et les comtes, si par « leurs hauts faits ils pouvaient se racheter de l'enfer « et de ses flammes infectes et dévorantes, où les « réprouvés seront éternellement tourmentés?

« Sans doute il est excusable celui que la vieil- « lesse et les infirmités retiennent sur nos bords, « mais alors il doit prodiguer ses richesses à ceux « qui partent; c'est bien fait d'envoyer quand on ne « peut aller, pourvu que l'on ne demeure point par « lâcheté ou par indifférence : que répondront au « jour du jugement ceux qui seront restés ici, malgré « leur devoir, quand Dieu leur dira : « Faux et lâches « chrétiens! c'est pour vous que je fus cruellement « battu de verges, c'est pour vous que je souffris la « mort. » Ah! le plus juste alors tressaillira lui-même « d'épouvante. »

Pons de Capdueil, t. 4 : Er nos sia.

La pièce suivante concerne une croisade postérieure.

« On connaîtra bientôt quels preux ont la noble « ambition de mériter à-la-fois la gloire du monde « et la gloire du ciel. Oui, vous pourrez obtenir l'une « et l'autre, ô vous qui vous consacrerez au pieux pèle- « rinage pour délivrer le Saint-Tombeau. Grand Dieu! « quelle douleur! les Turcs l'ont vaincu et profané;

« sentons jusqu'au fond de notre cœur ce mortel « opprobre ; revêtons-nous du signe des croisés, et « passons outre mer ; nous avons un guide coura- « geux et sûr, le souverain pontife Innocent.

« Oui, chacun y est invité, chacun en est requis : « que tous marchent en avant et se croisent au nom « de ce Dieu qui fut crucifié entre deux larrons, « après avoir été si injustement condamné par les « Juifs. Si nous prisons encore la loyauté et la bra- « voure, nous craindrons de laisser le Christ ainsi dés- « hérité ; mais nous aimons, nous voulons ce qui est « mal, et nous méprisons ce qui serait bon et utile. « Eh quoi ! la vie en nos pays n'est pour nous qu'un « continuel danger, et la mort dans la Terre-Sainte « serait pour nous un éternel bonheur.

« Ah ! devrait-on hésiter à braver, à souffrir la mort « pour le service de Dieu, qui daigna la souffrir pour « notre délivrance ? Oui, ils seront sauvés avec saint « André ceux qui planteront sur le Thabor la croix « victorieuse. Que personne, dans ce voyage, ne « craigne la mort de la chair : ce qu'il faut craindre « c'est la mort de l'ame qui nous livre à ce gouffre « où sont les pleurs et les grincements de dents, « ainsi que nous le montre et nous l'atteste saint « Mathieu.

« Il est venu le temps où l'on verra quels sont les « hommes qui obéissent aux lois de l'Éternel ; sachez « qu'il n'appelle que les vaillants et les preux. Il

« admettra à jamais dans sa gloire ces braves, qui, « sachant souffrir pour leur foi, se dévouer et com- « battre pour leur Dieu, lui consacreront franche- « ment leur générosité, leur loyauté, leur valeur. « Qu'ils restent ici ceux qui aiment la vie, ceux qui « sont esclaves de leurs richesses; dieu ne veut que « les bons et les braves; il ordonne aujourd'hui à « ses fidèles serviteurs de faire leur salut par de hauts « faits d'armes, il veut que la gloire des combats « leur ouvre les portes du ciel.

« Brave marquis de Malespine! tu fus toujours l'hon- « neur du siècle, et tu le démontres bien à Dieu « même, aujourd'hui que tu prends le premier la croix « pour secourir le Saint-Sépulcre et le fief de Dieu. « Quelle honte pour l'empereur et pour les rois de « ne point cesser leurs discords et leurs guerres! Ah! « qu'ils fassent la paix, qu'ils s'unissent pour délivrer « le tombeau sacré, la lampe divine, la vraie croix, le « royaume entier du Christ qui, depuis long-temps, « sont sous la domination des Turcs. Sous la domi- « nation des Turcs! à ces mots, qui peut ne pas gémir « de honte et de douleur!

« Et vous, marquis de Montferrat, vos ancêtres « autrefois se couvrirent de gloire en Syrie; imitez « leur noble dévouement, arborez la croix sainte, « traversez les mers, vous mériterez que les hommes « vous accordent leur admiration, et Dieu ses bien- « faits éternels.

« Tout ce que fait l'homme dans ce siècle n'est « rien, absolument rien, si son dévouement ne le « rend digne d'une éternité de gloire. »

AIMERI DE PEGUILAIN, t. 4 : Ara parra.

La figure qui anime le fragment qui suit mérite d'être remarquée :

« Quel deuil, quel désespoir, quels pleurs, quand « Dieu dira : « Allez malheureux, allez en enfer où « vous serez tourmentés à jamais dans les supplices, « dans les douleurs; c'est pour vous punir de n'avoir « pas cru que j'ai souffert une cruelle passion. Je suis « mort pour vous, et vous l'avez oublié! » Mais ceux « qui, dans la croisade, auront trouvé la mort, pour- « ront dire : « Et nous, Seigneur, nous sommes morts « pour toi. »

FOLQUET DE ROMANS, t. 4 : Quan lo dous.

Voici une pièce composée à l'occasion des revers des chrétiens dans l'Orient :

« La tristesse et la douleur m'accablent tellement, « que je suis près d'en mourir; elle est vaincue, elle « est avilie cette croix dont nous nous étions revêtus « en l'honneur de celui qui expira sur la croix « pour racheter nos péchés. Ni ce signe révéré, ni « nos lois saintes, rien ne nous protège, rien ne « nous garantit contre les barbares Turcs. Que Dieu « les maudisse! Mais, hélas! il semble, s'il est permis « à l'homme d'en juger, il semble que Dieu lui-même « les soutient pour nous perdre.

« Dès l'abord, ils ont reconquis Césarée; la for-
« teresse d'Assur a cédé à l'impétuosité de leurs as-
« sauts[1]. O Dieu! que sont devenus cette foule de
« braves chevaliers, d'hommes d'armes, de bour-
« geois, qui remplissaient les murs d'Assur! Hélas! le
« royaume de Syrie a fait des pertes si désastreuses!
« Je suis contraint de l'avouer, il n'est plus possible
« que sa puissance se relève dans aucun temps.

« Ne croyez pas pourtant que la Syrie s'en afflige.
« L'infidèle! elle a juré publiquement qu'il ne restera
« chez elle aucun serviteur du Christ, si elle peut
« en venir à bout; qu'au contraire elle transformera
« en mosquée le monastère de Sainte-Marie, et puis-
« que Jésus le souffre, lui, son Fils, qui devrait s'en
« irriter, puisque ce malheur lui plaît, pourquoi ne
« nous plairait-il pas à nous-mêmes?

« Oui, mille fois insensé celui qui veut encore
« combattre les Turcs, puisque le Christ lui-même
« ne leur dispute rien! j'en gémis : ils ont vaincu, ils
« continuent de vaincre Français, Tartares, Armé-
« niens, Persans; et chaque jour ils obtiennent de
« nouveaux avantages. Dieu sommeille, Dieu qui jadis
« veillait pour nous, et Mahomet fait éclater sa puis-
« sance et rehausse la gloire du soudan.

« Le pape prodigue des indulgences à ceux qui
« s'arment contre les Allemands. Ses légats montrent

(1) La ville d'Assur fut prise en 1265.

« parmi nous leur extrême convoitise ; nos croix « cédent aux croix empreintes sur les tournois, et « l'on échange la sainte croisade contre la guerre de « Lombardie ; j'aurai donc le courage de dire de nos « légats qu'ils vendent Dieu, et qu'ils vendent les « indulgences pour de coupables richesses.

« O Français ! Alexandrie vous a fait plus de mal « que la Lombardie ; là, les Turcs vous ont ravi votre « gloire, ils vous ont vaincus, chargés de fers, et vous « n'avez été rachetés qu'au prix de vos fortunes. »

LE CHEVALIER DU TEMPLE, t. 4 : Ira e dolor.

Je n'ai rien dit de ces débats littéraires, où ces poëtes soutenaient contradictoirement des questions délicates et subtiles, dont la décision était ordinairement soumise au jugement des dames ; mais j'indiquerai bientôt ce genre de la littérature romane dans mes recherches sur les cours d'amour, institution remarquable, sur laquelle on n'a pas encore publié de notions satisfaisantes ; l'histoire des cours d'amour se lie si essentiellement aux travaux et aux succès des troubadours, que je croirais n'avoir donné sur les talents et les mœurs de ces poëtes que des indications imparfaites, si je ne présentais ici tout ce que j'ai pu rassembler pour éclaircir l'un des points les plus intéressants de l'histoire des mœurs, des usages et de l'esprit du moyen âge.

DES COURS D'AMOUR.

Plusieurs auteurs ont parlé des cours d'amour, de ces tribunaux plus sévères que redoutables, où la beauté elle-même, exerçant un pouvoir reconnu par la courtoisie et par l'opinion, prononçait sur l'infidélité ou l'inconstance des amants, sur les rigueurs ou les caprices de leurs dames, et, par une influence aussi douce qu'irrésistible, épurait et ennoblissait, au profit de la civilisation, des mœurs, de l'enthousiasme chevaleresque, ce sentiment impétueux et tendre que la nature accorde à l'homme pour son bonheur, mais qui, presque toujours, fait le tourment de sa jeunesse, et trop souvent le malheur de sa vie entière.

Le président Rolland avait publié en 1787 une dissertation intitulée : Recherches sur les cours d'amour, etc.; mais on n'y trouve rien de précis, rien de satisfaisant, ni sur l'antique existence et la composition de ces tribunaux, ni sur les formes qu'on y observait, ni sur les matières qu'on y traitait. M. de Sainte-Palaye[1] qui a fait tant de recherches heu-

(1) M. Sismondi dans son Histoire de la littérature du midi de l'Europe, et M. Ginguené dans son Histoire littéraire d'Italie, ont

reuses sur les usages et sur les mœurs du moyen âge, qui a composé plusieurs MÉMOIRES SUR L'ANCIENNE CHEVALERIE, n'a rien écrit sur les cours d'amour; aussi l'abbé Millot, dans son HISTOIRE LITTÉRAIRE DES TROUBADOURS, n'a-t-il pas respecté les traditions qui attestaient que long-temps les Français avaient été les justiciables des graces et de la beauté.

Comme les écrivains qui, avant moi, ont traité ce point intéressant de notre histoire, je serais réduit à ne présenter que des conjectures plus ou moins fondées, si dans l'ouvrage de maître André, chapelain de la cour royale de France, ouvrage négligé ou ignoré par ces écrivains, je n'avais trouvé les preuves les plus évidentes et les plus complètes de l'existence des cours d'amour durant le XII^e^ siècle, c'est-à-dire de l'an 1150 à l'an 1200.

Il est même très-vraisemblable que l'autorité et la jurisdiction de ces tribunaux n'avaient pas commencé à cette époque seulement. Croira-t-on qu'une pareille institution n'ait été fondée qu'au XII^e^ siècle, quand on verra qu'avant l'an 1200 elle existait à-la-fois au midi et au nord de la France, et quand on pensera que cette institution n'a pas été l'ouvrage du législateur, mais l'effet de la civilisation, des mœurs, des usages, et des préjugés de la chevalerie?

rassemblé sur les cours d'amour les notions qu'on trouvait dans nos auteurs français; mais on verra bientôt que j'ai eu des ressources qui ont manqué à ces savants et ingénieux écrivains, et dont avait profité avant moi M. d'Arétin, bibliothécaire à Munich.

Je pourrais donc, sans crainte d'être contredit avec raison, assigner à l'institution des cours d'amour une date plus ancienne que le XII^e^ siècle; mais, traitant cette matière en historien, je me borne à l'époque dont la certitude est garantie par des documents authentiques, et je croirai travailler utilement pour l'histoire du moyen âge, si je démontre l'existence des cours d'amour durant le douzième siècle.

J'ai annoncé que l'ouvrage qui fournit les renseignements précieux dont je me servirai, est d'un chapelain de la cour royale de France, nommé André.

Fabricius, dans sa Bibliothèque latine du moyen âge, pense que cet auteur vivait vers 1170.

Le titre de l'ouvrage est : LIVRE DE L'ART D'AIMER ET DE LA RÉPROBATION DE L'AMOUR[1]. L'auteur l'adresse à son ami Gautier.

Il est à remarquer qu'André le chapelain ne

(1) La bibliothèque du roi possède de l'ouvrage d'André le chapelain un manuscrit, coté 8758, qui jadis appartint à Baluze.

Voici le premier titre : « Hìc incipiunt capitula libri de arte amatoriâ et reprobatione amoris. »

Ce titre est suivi de la table des chapitres.

Ensuite on lit ce second titre :

« Incipit liber de arte amandi et de reprobatione amoris, editus « et compillatus a magistro Andreâ Francorum aulæ regiæ capellano, ad Galterium amicum suum, cupientem in amoris exercitu « militare : in quo quidem libro, cujusque gradus et ordinis mulier « ab homine cujusque conditionis et status ad amorem sapientis-

s'est pas proposé de faire un traité sur les cours d'amour; ce n'est que par occasion, et pour autori-

« simè invitatur; et ultimo in fine ipsius libri de amoris reproba-
« tione subjungitur. »

Crescimbeni, VITE DE' POETI PROVENZALI, article PERCIVALLE DORIA, cite un manuscrit de la bibliothèque de Nicolò Bargiacchi à Florence, et en rapporte divers passages; ce manuscrit est une traduction du traité d'André le chapelain. L'académie de la Crusca l'a admise parmi les ouvrages qui ont fourni des exemples pour son dictionnaire.

Il y a eu diverses éditions de l'original latin. Frid. Otto Menckenius, dans ses MISCELLANEA LIPSIENSIA NOVA, Lipsiæ, 1751, t. VIII, part. 1, p. 545 et suiv., indique une très-ancienne édition sans date et sans lieu d'impression, qu'il juge être du commencement de l'imprimerie : « Tractatus amoris et de amoris remedio Andreæ « capellani papæ Innocentii quarti. »

Une seconde édition de 1610 porte ce titre :

« EROTICA SEU AMATORIA Andreæ capellani regii, vetustissimi « scriptoris ad venerandum suum amicum Guualterum scripta, nun-
« quam ante hac edita, sed sæpius a multis desiderata; nunc tandem
« fide diversorum mss. codicum in publicum emissa a Dethmaro
« Mulhero, Dorpmundæ, typis Westhovianis, anno Vna Castè et
« Verè amanda. »

Une troisième édition porte : « Tremoniæ, typis Westhovianis,
« anno 1614. »

Dans les passages que je cite, j'ai conféré le texte du manuscrit de la bibliothèque du roi avec un exemplaire de l'édition de 1610 et les fragments qui sont rapportés dans l'ouvrage de M. d'Aretin. Le manuscrit de la bibliothèque du roi décide la difficulté que Menckenius s'est proposée, et qu'il n'a pu résoudre. Il a demandé comment Fabricius a su qu'André était chapelain de la cour royale de France; ce manuscrit dit expressément : « Magistro Andreâ
« FRANCORUM AULÆ REGIÆ capellano. »

Dans une note précédente, j'ai averti que M. d'Aretin avait

ser ses propres opinions, qu'il cite les arrêts de ces tribunaux.

Son dessein est d'instruire les personnes qui veulent connaître les règles d'un amour pur et honnête, et se garantir d'un amour désordonné; la manière dont il parle de ces cours, ne permet pas de les regarder comme une institution nouvelle, puisqu'il dit que les RÈGLES D'AMOUR furent trouvées par un chevalier Breton, pendant le règne du roi Artus, et qu'elles furent alors adoptées par une cour composée de dames et de chevaliers, qui enjoignit à tous les amants de s'y conformer.

Je me propose d'examiner :

1° L'existence des cours d'amour.

2° Leur composition, et les formes qui y étaient établies.

3° Les matières qu'on y traitait.

EXISTENCE DES COURS D'AMOUR.

Le plus ancien des troubadours dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, Guillaume IX, comte de Poitiers et d'Aquitaine, vivait en 1070. En lisant

connu l'ouvrage d'André le chapelain. M. d'Aretin s'en est servi pour sa dissertation qui a pour titre :

« Ausprüche der Minnegerichte aus alten handscriften heraus-
« gegeben und mit einer historischen abhandlung über die Minne-
« gerichte des Mittelalters begleitet von Christophor freyherrn von
« Aretin, Munchen, 1803. »

ses poésies, les personnes assez instruites pour apprécier le mérite de la langue, les graces du style, le nombre, l'harmonie des vers, et les combinaisons de la rime, ne contesteront point qu'à l'époque où il écrivit, la langue et la poésie n'eussent acquis une sorte de perfection; circonstance qui ne permet pas de douter que le comte de Poitiers n'eût profité lui-même des leçons et des exemples de poëtes qui l'avaient précédé; aussi trouve-t-on dans les écrits des troubadours qui passent pour les plus anciens, la preuve qu'ils n'étaient que les successeurs et les disciples de poëtes antérieurs.

Rambaud d'Orange, qui vivait dans la première moitié du douzième siècle, et qui mourut en 1173, disait d'un de ses propres ouvrages :

« Jamais on n'en vit composé de tel, ni par homme, « ni par dame, en ce siècle, ni en l'autre qui est « passé [1]. »

Les historiens ont reconnu que le mariage du roi Robert avec Constance, fille de Guillaume I^er^, comte de Provence, ou d'Aquitaine, vers l'an 1000, fut l'époque d'un changement dans les mœurs à la cour de France; il y en a même [2] qui ont prétendu que cette princesse amena avec elle des troubadours,

(1) « Que ja hom mais no vis fach aital, per home ni per femna, en est segle, ni en l'autre qu' es passatz. »

RAMBAUD D'ORANGE : Escotatz

(2) Voyez Rodulfe Glaber, liv. 3; Gaufridi, Hist. de Provence, p. 64; Histoire de Languedoc, t. 2, p. 132, 602.

des jongleurs, des histrions, etc.; on convient assez généralement qu'alors la SCIENCE GAYE, l'art des troubadours, les mœurs faciles, commencèrent à se communiquer des cours de la France méridionale, aux cours de la France septentrionale, c'est-à-dire des pays qui sont au midi de la Loire, aux pays qui sont au nord de ce fleuve.

Dans les usages galants de la chevalerie, dans les jeux spirituels des troubadours, on distinguait le talent de soutenir et de défendre des questions délicates et controversées, ordinairement relatives à l'amour; l'ouvrage où les poëtes exerçaient ainsi la finesse et la subtilité de leur esprit, s'appelait TENSON, du latin *contensionem*, DISPUTE, DÉBAT; on lit dans le comte de Poitiers:

« Et si vous me proposez un jeu d'amour, je ne « suis pas assez sot que de ne pas choisir la meil- « leure question [1]. »

Mais ces tensons, nommées aussi jeux-partis, mi-partis, auraient été des compositions aussi inutiles que frivoles, si quelque compagnie, si une sorte de tribunal n'avait eu à prononcer sur les opinions des concurrents.

Sans doute ce genre de poésie, très-usité chez les

(1) E si m partetz un juec d'amor,
No sui tan fatz
No sapcha triar lo melhor.
COMTE DE POITIERS. Ben vuelh.

troubadours, et dont on trouve l'indication dans les ouvrages du plus ancien de ceux qui nous sont connus, n'eût pas prouvé, d'une manière irrécusable, l'existence des tribunaux galants qu'il suppose ; mais quand cette existence est démontrée par d'autres documents, on ne peut contester que la circonstance de la composition des tensons n'offre un indice remarquable; j'aurai bientôt occasion de démontrer par plusieurs exemples, que les questions débattues entre les troubadours étaient quelquefois soumises au jugement des dames, des chevaliers et des cours d'amour, dont ces poëtes faisaient choix dans les derniers vers de la tenson.

Ne soyons donc pas surpris de trouver les cours d'amour établies à une époque voisine de celle où le comte de Poitiers parlait ainsi des jeux-partis.

Indépendamment des nombreux arrêts qu'André le chapelain rapporte dans son ouvrage, en nommant les cours qui les ont rendus, il a eu occasion de parler des cours d'amour en général, et il s'est exprimé en termes qui suffiraient pour nous convaincre qu'elles existaient à l'époque où il a écrit.

Il pose la question : « L'un des deux amants « viole-t-il la foi promise, lorsqu'il refuse volontai- « rement de céder à la passion de l'autre?

Et il répond : « Je n'ose décider qu'il ne soit pas « permis de se refuser aux plaisirs du siècle ; je crain- « drais que ma doctrine ne parût trop contraire aux « commandements de Dieu, et certes il ne serait pas « prudent de croire que quelqu'un ne dût obéir à

« ces commandements, plutôt que de céder aux « plaisirs mondains.

« Mais si la personne qui a opposé le refus « cède ensuite à un autre attachement, je pense « que, PAR LE JUGEMENT DES DAMES, elle doit être « tenue d'accepter le premier amant, au cas que ce- « lui-ci le requière [1]. »

Ce seul passage aurait suffi pour prouver en général que les dames rendaient des jugements sur les matières d'amour; mais je m'empresse de rassembler les indications particulières et précises qui ne laisseront plus aucun doute.

Pour justifier les décisions des nombreuses questions examinées dans son ART D'AIMER, André le chapelain cite les cours d'amour,

Des dames de Gascogne,
D'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne,
De la reine Éléonore,
De la comtesse de Champagne,
Et de la comtesse de Flandres.

(1) « Sed consules me forsan : Si unus coamantium, amoris nolens alterius vacare solatiis, alteri se subtraxit amanti, fidem videatur infringere coamanti; et nullo istud præsumimus ausu narrare ut a seculi non liceat delectationibus abstinere, ne nostrâ videamur doctrinâ ipsius Dei nimium adversari mandatis; nec enim esset credere tutum non debere quemcumque Deo potius quam mundi voluptatibus inservire. Sed si novo post modum se jungat amori, dicimus quod, DOMINARUM JUDICIO, ad prioris coamantis est reducendus amplexus, si prior coamans istud voluerit. »

Fol. 90.

Les troubadours, et Nostradamus leur historien, parlent des cours établies en Provence; elles se tenaient à Pierrefeu, à Signe, à Romanin, à Avignon : Nostradamus nomme les dames qui jugeaient dans ces cours.

J'ai déja dit que souvent, à la fin des tensons, les troubadours choisissaient les dames ou les grands qui devaient prononcer sur la contestation.

Je parlerai successivement de ces diverses cours et de ces tribunaux particuliers.

La cour des dames de Gascogne n'est citée qu'une seule fois par André le chapelain, sans qu'il indique par qui elle était présidée; mais, ce qui est plus important, il atteste qu'elle était très-nombreuse.

« La COUR des dames ASSEMBLÉE en Gascogne pro-
« nonce avec l'assentiment de TOUTE la cour, etc.[1]. »

La cour d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, est nommée cinq fois, à l'occasion de cinq jugements que cette princesse avait prononcés sur des questions traitées ensuite par André le chapelain.

Ermengarde fut vicomtesse de Narbonne en 1143; elle mourut en 1194.

Les auteurs de l'ART DE VÉRIFIER LES DATES ont rapporté la tradition qui nous apprenait que cette princesse avait présidé des cours d'amour; l'histoire atteste qu'elle protégea honorablement les lettres, et qu'elle accueillit particulièrement les troubadours,

(1) « Dominarum ergo curiâ in Vasconiâ congregatâ de totius curiæ voluntatis assensu perpetuâ fuit constitutione firmatum. »
Fol. 97.

parmi lesquels elle accorda une préférence trop intime à Pierre Rogiers ; il la célébrait sous le nom mystérieux de TORT N'AVETZ : un commentateur de Pétrarque, en parlant de ce troubadour, paraissait indiquer qu'Ermengarde tenait une cour d'amour[1] ; aujourd'hui il ne sera plus permis d'en douter.

La reine Éléonore, qui présidait une cour d'amour, était Éléonore d'Aquitaine, d'abord épouse de Louis VII, dit LE JEUNE, roi de France, et ensuite de Henri II, roi d'Angleterre.

L'auteur de L'ART D'AIMER cite six arrêts prononcés par cette reine.

Si le mariage du roi Robert avec Constance, fille de Guillaume I^er^, vers l'an 1000, avait introduit à la cour de France, les manières agréables, les mœurs polies, les usages galants de la France méridionale, il n'est pas moins certain que le mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Louis VII, en 1137, fut une nouvelle occasion de les propager : petite-fille du célèbre comte de Poitiers, Éléonore d'Aquitaine reçut les hommages des troubadours, les encouragea et les

(1) André Gesualdo s'exprime ainsi, dans son commentaire sur LE TRIOMPHE D'AMOUR de Pétrarque, c. IV; 1754, in-4° :

« L'altro fu pietro Negeri d'Avernie che essendo canonico di « Chiaramonte, per farsi dicitore et andare per corti, renonzò il ca- « nonicato. Amò M N' Ermengarda valorosa e nobil signora che TENEA « CORTE in Nerbona, e da lei, per lo suo leggiadro dire, fu molto « amato et honorato ; ben che al fine fu de la corte di lei licenciato, « perchio che si credeva haverne lui ottenuto l'ultima speranza « d'amore. »

honora. Un des plus célèbres, Bernard de Ventadour, lui consacra ses vers et ses sentiments, et il continua de lui adresser les tributs de ses chants et de son amour lorsqu'elle fut reine d'Angleterre.

La comtesse de Champagne est désignée par l'auteur sous la lettre initiale M. Un des jugements qu'elle a prononcés est à la date de 1174. A cette époque, Marie de France, fille de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine, était comtesse de Champagne, ayant épousé le comte Henri I^er^.

On ne sera pas surpris que la fille de cette reine ait présidé des cours d'amour; le comte de Champagne dut peut-être à Marie son épouse, ce goût des lettres qui le fit distinguer parmi les princes de son siècle; il protégea, de la manière la plus affectueuse, les poëtes, les romanciers, et les appela à sa cour; il mérita le surnom de LARGE ou LIBÉRAL.

Ce prince et son épouse eurent un digne successeur dans leur petit-fils, Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre, si connu par ses chansons qui ont tant de ressemblance avec celles des troubadours.

L'auteur rapporte neuf jugements prononcés par la comtesse de Champagne.

Il ne cite que deux arrêts prononcés par la comtesse de Flandres.

Cette princesse n'est point nommée, et l'auteur ne l'a pas désignée par la lettre initiale de son nom, ainsi qu'il avait désigné la comtesse de Champagne.

Parmi les comtesses de Flandres qui ont pu pré-

sider des cours d'amour, durant le XII^e^ siècle, et avant l'époque où a été rédigé l'ART D'AIMER d'André le chapelain, je n'hésite pas à choisir Sibylle, fille de Foulques d'Anjou; en 1134 elle épousa Thierry, comte de Flandres; vraisemblablement elle apporta, des pays situés au-delà de la Loire, les institutions qui y étaient en vigueur, telles que les cours d'amour.

Les détails qui concernent les cours établies en Provence nous ont été transmis par Jean de Nostradamus.

« Les tensons, dit-il, estoyent disputes d'amours « qui se faisoyent entre les chevaliers et dames poë- « tes entreparlans ensemble de quelque belle et sub- « tille question d'amours, et où ils ne s'en pouvoyent « accorder, ils les envoyoyent pour en avoir la dif- « finition aux dames illustres présidentes, qui te- « noyent cour d'amour ouverte et planière à Signe, et « à Pierrefeu ou à Romanin, ou à autres, et là-dessus « en faisoyent arrests qu'on nommait LOUS ARRESTS « D'AMOURS [1]. »

A l'article de Geoffroi Rudel, il rapporte que le moine des Iles d'Or, dans son catalogue des poëtes provençaux, fait mention d'une tenson entre Giraud et Peyronet, et il ajoute :

« Finalement, voyant que ceste question estoit « haulte et difficile, ilz l'envoyèrent aux dames il- « lustres tenans cour d'amour à Pierrefeu et à Signe,

(1) Jean de Nostradamus, Vies des plus célèbres et anciens poëtes provençaux, p. 15.

« qu'estoit cour planière et ouverte, pleine d'immor-
« telles louanges, aornée de nobles dames et de che-
« valiers du pays, pour avoir déterminaison d'icelle
« question [1]. »

Ce qui donne la plus grande autorité aux assertions du moine des Iles d'Or dont Nostradamus copie les expressions, c'est que cette tenson entre Giraud et Peyronet se trouve dans les manuscrits qui nous restent des pièces des troubadours, et qu'effectivement les deux poëtes conviennent des cours de Pierrefeu et de Signe pour décider la question.

Giraud dit : « Je vous vaincrai pourvu que la COUR
« soit loyale.... je transmets ma tenson à Pierrefeu,
« où la belle tient COUR D'ENSEIGNEMENT [2]. »

Et Peyronet répond : « Et moi, de mon côté,

(1) « Les dames qui présidoient à la cour d'amour de ce temps
« estoyent celles-ci :
« Stephanette, dame de Baulx, fille du comte de Provence,
« Adalazie, vicomtesse d'Avignon,
« Alalete, dame d'Ongle,
« Hermyssende, dame de Posquières,
« Bertrane, dame d'Urgon,
« Mabille, dame d'Yères,
« La comtesse de Dye,
« Rostangue, dame de Pierrefeu,
« Bertrane, dame de Signe,
« Jausserande de Claustral. »
NOSTRADAMUS, p. 27.

(2) Vencerai vos, sol la CORT lial sia...
A Pergafuit tramet mon partiment,
O la bella fai CORT D'ENSEGNAMENT...

« je choisis pour juger l'honorable château de « Signe[1]. »

On remarquera que le premier troubadour parle d'abord d'une cour qui doit juger la question en termes qui permettent de croire que les tensons étaient ordinairement soumises à de pareils tribunaux : « Je vous vaincrai, dit-il, pourvu que la cour « soit loyale. » Et c'est seulement à la fin de la tenson que les deux poëtes conviennent des deux cours qui doivent se réunir pour prononcer.

Dans la vie de Raimond de Miraval, Nostradamus fait mention d'une autre tenson entre ce troubadour et Bertrand d'Allamanon, qui sollicitèrent aussi la décision des dames de la cour d'amour de Pierrefeu et de Signe. En plusieurs endroits des vies des poëtes provençaux, il parle des cours d'amour et des dames qui les présidaient [2]. Au sujet de Perceval Doria, il dit qu'une question débattue entre lui et Lanfranc Cigalla fut d'abord soumise à la cour de Signe et de

(1) E ieu volrai per mi al jugjament
L'onrat castel de Sinha...
GIRAUD ET PEYRONET : Peronet d'una.

Cette cour d'amour est appelée LA COUR D'AMOUR DE PIERREFEU ET DE SIGNE. Il est vraisemblable qu'elle s'assemblait tantôt dans le château de Pierrefeu, tantôt dans celui de Signe. Ces deux pays sont très-voisins l'un de l'autre, et à une distance à-peu-près égale de Toulon et de Brignoles. Un autre troubadour, Rambaud d'Orange, parle de la distance d'Aix à Signe*.

(2) Voy. p. 26, 45, 61, 131, 168, 174, etc.

(*) Dans sa pièce : EN AITAL.

Pierrefeu; mais que les deux poëtes, n'étant pas satisfaits de l'arrêt rendu par cette cour, s'adressèrent à la cour d'amour des dames de Romanin [1].

Et dans la vie de Bertrand d'Allamanon, il dit: « Ce troubadour fut amoureux de Phanette ou Este-« phanette de Romanin, dame dudict lieu, de la may-« son des Gantelmes, qui tenoit de son temps cour « d'amour ouverte et planière en son chasteau de « Romanin, prez la ville de Sainct Remy en Pro-« vence, tante de Laurette d'Avignon, de la mayson « de Sado, tant célébrée par le poëte Pétrarque. »

Dans la vie de Marcabrus, il assure que la mère de ce troubadour, « laquelle estoit docte et savante « aux bonnes lettres, et la plus fameuse poëte en « nostre langue provensalle, et ès autres langues « vulgaires, autant qu'on eust peu desirer, tenoit cour « d'amour ouverte en Avignon, où se trouvoyent « tous les poëtes, gentilshommes, et gentilsfemmes

(1) Et, parmi les dames qui y siégeaient, il nomme:
« Phanette des Gantelmes, dame de Romanin,
« La marquise de Malespine,
« La marquise de Saluces,
« Clarette, dame de Baulx,
« Laurette de Sainct Laurens,
« Cécille Rascasse, dame de Caromb,
« Hugonne de Sabran, fille du comte de Forcalquier,
« Héleine, dame de Mont-Pahon,
« Ysabelle des Borrilhons, dame d'Aix,
« Ursyne des Ursières, dame de Montpellier,
« Alaette de Meolhon, dame de Curban,
« Elys, dame de Meyrarques. »
Nostradamus, p. 131.

« du pays, pour ouyr les diffinitions des questions « et tensons d'amours qui y estoyent proposées et « envoyées par les seigneurs et dames de toutes les « marches et contrées de l'environ. »

Enfin, à l'article de Laurette et de Phanette, on lit que Laurette de Sade, célébrée par Pétrarque, vivait à Avignon vers l'an 1341, et qu'elle fut instruite par Phanette de Gantelmes sa tante, dame de Romanin; que « toutes deux romansoyent promptement en « toute sorte de rithme provensalle, suyvant ce qu'en « a escrit le monge des Isles d'Or, les œuvres des- « quelles rendent ample tesmoignage de leur doc- « trine;... Il est vray (dict le monge) que Phanette « ou Estephanette, comme très-excellente en la poésie, « avoit une fureur ou inspiration divine, laquelle « fureur estoit estimée un vray don de Dieu; elles es- « toyent accompagnées de plusieurs... dames illustres « et généreuses[1] de Provence qui fleurissoyent de ce « temps en Avignon, lorsque la cour romaine y résí-

(1) « Jehanne, dame de Baulx,
« Huguette de Forcalquier, dame de Trects,
« Briande d'Agoult, comtesse de la Lune,
« Mabille de Villeneufve, dame de Vence,
« Béatrix d'Agoult, dame de Sault,
« Ysoarde de Roquefueilh, dame d'Ansoys,
« Anne, vicomtesse de Tallard,
« Blanche de Flassans, surnommée Blankaflour,
« Doulce de Monstiers, dame de Clumane,
« Antonette de Cadenet, dame de Lambesc,
« Magdalène de Sallon, dame dudict lieu,
« Rixende de Puyverd, dame de Trans. »
NOSTRADAMUS, p. 217.

« doit, qui s'adonnoyent à l'estude des lettres tenans « cour d'amour ouverte et y deffinissoyent les ques- « tions d'amour qui y estoyent proposées et envoyées...

« Guillen et Pierre Balbz et Loys des Lascaris, « comtes de Vintimille, de Tende et de la Brigue, « personnages de grand renom, estans venus de ce « temps en Avignon visiter Innocent VI du nom, pape, « furent ouyr les deffinitions et sentences d'amour « prononcées par ces dames; lesquels esmerveillez « et ravis de leurs beaultés et savoir furent surpris « de leur amour. »

Les preuves diverses et multipliées que j'ai rassemblées ne laisseront plus le moindre doute sur l'existence ancienne et prolongée des cours d'amour.

On les voit exercer leur juridiction, soit au nord, soit au midi de la France, depuis le milieu du douzième siècle, jusques après le quatorzième.

Je dois ne pas omettre un usage qui se rattache à l'existence de ces tribunaux, et qui la confirmerait encore, si de nouvelles preuves pouvaient être nécessaires.

Lorsque les troubadours n'étaient pas à portée d'une cour d'amour, ou lorsqu'ils croyaient rendre un hommage agréable aux dames, en les choisissant pour juger les questions galantes, ils nommaient à la fin des tensons les dames qui devaient prononcer, et qui formaient un tribunal d'arbitrage, une cour d'amour spéciale.

Ainsi dans une tenson entre Prévost et Savari de

Mauléon, ces troubadours nomment trois dames pour juger la question agitée : Guillemette de Benaut, Marie de Ventadour, et la dame de Montferrat.

Plusieurs autres tensons donnent les noms de dames arbitres que choisissent les troubadours [1].

Assez souvent des chevaliers étaient associés aux dames, pour prononcer sur les questions débattues dans les tensons.

Gaucelm Faidit et Hugues de la Bachélerie soumettent la décision à Marie de Ventadour et au Dauphin [2].

Enfin, le jugement des tensons est quelquefois déféré seulement à des seigneurs, à des troubadours, et même à un seul.

Estève et son interlocuteur choisissent les seigneurs Ebles et Jean [3].

(1) Voici les noms de quelques autres dames arbitres qui se trouvent indiqués dans différentes tensons :

Azalais et la dame Conja ; tenson de Guillaume de la Tour avec Sordel : Us amicx.

Guillaumine de Toulon et Cécile ; tensons de Guionet avec Rambaud : En Rambaut.

Béatrix d'Est et Émilie de Ravenne ; tenson d'Aimeri de Peguilain et d'Albertet : N Albertetz.

La Comtesse de Savoye ; tenson de Guillaume avec Arnaud : Senher Arnaut.

Marie d'Aumale ; tenson d'Albertet avec Pierre : Peire dui.

(2) Tenson : N Ugo la Bacalaria.

(3) Tenson : Dui Cavayer.

Gaucelm Faidit et Perdigon s'en rapportent au dauphin d'Auvergne seul[1].

Le dauphin d'Auvergne et Perdigon choisissent le troubadour Gaucelm Faidit pour juge[2].

Ces juridictions arbitrales, ces tribunaux de convention, m'ont paru se lier étroitement aux tribunaux suprêmes des cours d'amour; j'aurais cru mon travail incomplet, si je n'en avais fait mention.

J'examine maintenant la composition des cours d'amour, et les formes qu'on y observait.

COMPOSITION DES COURS D'AMOUR, FORMES QU'ON Y OBSERVAIT.

André le chapelain ne donne aucun détail sur la composition des cours de la reine Éléonore, de la comtesse de Narbonne, et de la comtesse de Flandres.

Mais l'arrêt de la cour des dames de Gascogne, porte :

« La cour des dames, assemblée en Gascogne, a « établi, du consentement de TOUTE LA COUR, cette « constitution perpétuelle, etc.[3]. »

(1) Tenson : PERDIGONS VOSTRE SEN.

(2) Tenson : PERDIGONS SES VASSALATGE.

(3) « Dominarum ergo curiâ in Vasconiâ congregatâ, de totius curiæ assensu, perpetuâ fuit constitutione firmatum ut etc. »

Fol. 94.

Ces expressions annoncent que cette cour était composée d'un grand nombre de dames.

Je trouve, au sujet de la cour de la comtesse de Champagne, deux renseignements très-précieux.

Dans l'arrêt de 1174, elle dit :

« Ce jugement, que nous avons porté avec une « extrême prudence, et appuyé de l'avis d'un TRÈS-« GRAND NOMBRE DE DAMES[1]. »

Dans un autre jugement, on lit : « Le chevalier, « pour la fraude qui lui avait été faite, dénonça « toute cette affaire à la comtesse de Champagne, « et demanda humblement que ce délit fût soumis « au jugement de la comtesse de Champagne et des « AUTRES DAMES.

« La comtesse ayant appelé autour d'elle SOIXANTE « DAMES, rendit ce jugement[2]. »

Nostradamus nomme un nombre assez considérable de dames qui siégeaient dans les cours de Provence,

(1) « Hoc ergo nostrum judicium, cum nimiâ moderatione prolatum et aliarum quam plurimarum dominarum consilio roboratum. »

Fol. 56.

(2) « Miles autem, pro fraude sibi factâ commotus, Campaniæ comitissæ totam negotii seriem indicavit, et de ipsius et aliarum judicio dominarum nefas prædictum postulavit humiliter judicari; et ejusdem comitissæ ipse fraudulentus arbitrium collaudavit: comitissa vero, SEXAGENARIO sibi accersito numero dominarum, rem tali judicio diffinivit. »

Fol. 96.

dix à Signe et à Pierrefeu, douze à Romanin, quatorze à Avignon [1].

André le chapelain rapporte que le code d'amour avait été publié par une cour composée d'un grand nombre de dames et de chevaliers.

Des chevaliers siégeaient par-fois dans les cours d'amour établies à Pierrefeu, Signe, et Avignon.

Un seigneur, auquel s'était adressé Guillaume de Bergedan, prononce de l'AVIS DE SON CONSEIL [2].

Un prince, consulté sur une question contenue dans une tenson, prononce aussi de l'avis de son conseil [3].

Quant à la manière dont on procédait devant ces tribunaux, il paraît que par-fois les parties comparaissaient et plaidaient leurs causes, et que souvent

(1) Fontanini, DELLA ELOQUENZA ITALIANA, p. 120, a cru que dans ces vers du 188e sonnet de Pétrarque,

> Dodici donne honestamente lasse
> Anzi dodici stelle, e 'n mezzo un sole
> Vidi in una barchetta, etc.

ce poëte a fait allusion aux dames de la cour d'amour d'Avignon. La conjecture de Fontanini n'est fondée que sur le nombre de douze, qui est celui des dames de cette cour nommées par Nostradamus, ainsi qu'on l'a vu page XCV; mais à ces douze dames se joignaient Laure et la dame de Romanin, sa tante. Nostradamus le dit expressément; on doit donc rejeter la conjecture de Fontanini, fondée sur ce nombre de douze.

(2) GUILLAUME DE BERGEDAN : Amicx Senher.

(3) Voyez p. 188, t. 2 du Choix des poésies.

les cours prononçaient sur les questions exposées dans les suppliques, ou débattues dans les tensons.

André le chapelain nous a conservé la supplique qui avait été adressée à la comtesse de Champagne, lorsqu'elle décida cette question : « Le véritable « amour peut-il exister entre époux[1] ? »

On trouve aussi dans son ouvrage, qu'un chevalier ayant dénoncé un coupable à cette cour, celui-ci agréa le tribunal[2].

Il paraît, qu'en certaines circonstances, les cours d'amour faisaient des réglements généraux. On a vu que la cour de Gascogne, du consentement de toutes les dames qui y siégeaient, ordonna que son jugement serait observé comme constitution perpétuelle, et que les dames qui n'y obéiraient pas, encourraient l'inimitié de toute dame honnête[3].

Lorsque le code amoureux, donné par le roi d'amour, fut adopté et promulgué, la cour, composée de dames et de chevaliers, enjoignit à tous les

(1) « Illustri feminæ ac sapienti M. Campaniæ comitissæ F. mulier et P. comes salutem et gaudia multa. »

Après avoir exposé la question, ils terminent ainsi leur requête : « Excellentiæ vestræ instantissimè judicium imploramus et animi pleno desideramus affectu, præsenti vobis devotissimè supplicantes affatu, ut hujus negotii pro nobis frequens vos sollicitudo detentet, vestræque prudentiæ justum super hoc procedat arbitrium nullâ temporis dilatione judicium prorogante. »

Fol. 55.

(2) Fol. 96.

(3) Fol. 97.

amants de l'observer exactement, sous les peines portées par son arrêt[1].

Il est permis de croire que les jugements déja prononcés par des cours d'amour faisaient jurisprudence; les autres cours s'y conformaient, lorsque les mêmes questions se présentaient de nouveau.

On verra bientôt que la reine Éléonore motive en ces termes un jugement :

« Nous n'osons contredire l'arrêt de la comtesse « de Champagne, qui a déja prononcé sur une sem- « blable question; nous approuvons donc[2], etc. »

Un exemple remarquable nous apprend que les parties appelaient des jugements des cours d'amour à d'autres tribunaux.

L'ancien biographe des poëtes provençaux rapporte que deux troubadours, Simon Doria, et Lanfranc Cigalla, agitèrent la question : « Qui est plus « digne d'être aimé, ou celui qui donne libéralement, « ou celui qui donne malgré soi, afin de passer pour « libéral? »

Elle fut soumise aux dames de la cour d'amour de Pierrefeu et de Signe, et ces deux contendants ayant, l'un et l'autre, été mécontents du jugement,

(1) Fol. 103.

(2) « Huic autem negotio taliter regina respondit : Comitissæ Campaniæ obviare sententiæ non audemus quæ firmo judicio diffinivit non posse inter conjugatos amorem suas extendere vires; ideòque laudamus ut prænarrata mulier pollicitum præstet amorem. » Fol. 96.

recoururent à la cour souveraine d'amour des dames de Romanin[1].

En lisant les divers jugements que je rapporterai bientôt, on se convaincra que leur rédaction est conforme à celle des tribunaux judiciaires de l'époque.

Enfin, une circonstance très-remarquable, qu'il n'est point permis d'omettre au sujet des arrêts rendus par les différentes cours d'amour, c'est que presque tous ces arrêts contiennent les motifs, dont quelques-uns sont fondés sur les règles du code d'amour.

MATIÈRES TRAITÉES DANS LES COURS D'AMOUR.

Avant de citer les exemples qui indiqueront suffisamment quelles questions étaient soumises au jugement des cours d'amour, il est indispensable de rapporter les principales dispositions du code amoureux, qui se trouve en entier dans l'ouvrage d'André le chapelain, attendu que ces tribunaux me paraissent s'y être conformés dans leurs décisions.

L'auteur expose de quelle manière le code d'amour fut apporté par un chevalier breton, et publié par la cour des dames et des chevaliers, à l'effet d'être la loi de tous les amants.

Un chevalier breton s'était enfoncé seul dans une

(1) Nostradamus, page 131.

forêt, espérant y rencontrer Artus; il trouva bientôt une demoiselle, qui lui dit : « Je sais ce que vous « cherchez; vous ne le trouverez qu'avec mon se- « cours; vous avez requis d'amour une dame bre- « tonne, et elle exige de vous, que vous lui appor- « tiez le célèbre faucon qui repose sur une perche « dans la cour d'Artus. Pour obtenir ce faucon, il « faut prouver, par le succès d'un combat, que cette « dame est plus belle qu'aucune des dames aimées « par les chevaliers qui sont dans cette cour. »

Après beaucoup d'aventures romanesques, il trouva le faucon sur une perche d'or, à l'entrée du palais et il s'en saisit; une petite chaîne d'or tenait suspendu à la perche un papier écrit : c'était le code amoureux que le chevalier devait prendre et faire connaître, de la part du roi d'amour, s'il voulait emporter paisiblement le faucon.

Ce code ayant été présenté à la cour, composée d'un grand nombre de dames et de chevaliers, cette cour entière en adopta les règles, et ordonna qu'elles seraient fidèlement observées à perpétuité, sous des peines graves. Toutes les personnes qui avaient été appelées et avaient assisté à cette cour, rapportèrent ce code avec elles, et le firent connaître aux amants, dans les diverses parties du monde.

Le code contient trente-un articles; je traduis les plus remarquables :

« Le mariage n'est pas une excuse légitime contre « l'amour.

« Qui ne sait celer, ne peut aimer.

« Personne ne peut avoir à-la-fois deux attache- « ments.

« L'amour doit toujours ou augmenter ou dimi- « nuer.

« Il n'y a pas de saveur aux plaisirs qu'un amant « dérobe à l'autre, sans son consentement.

« En amour, l'amant qui survit à l'autre est tenu « de garder viduité pendant deux ans.

« L'amour a coutume de ne pas loger dans la « maison de l'avarice.

« La facilité de la jouissance en diminue le prix, « et la difficulté l'augmente.

« Une fois que l'amour diminue, il finit bientôt; « rarement il reprend des forces.

« Le véritable amant est toujours timide.

« Rien n'empêche qu'une femme ne soit aimée de « deux hommes, ni qu'un homme ne soit aimé de « deux femmes[1]. »

(1) 1 Causa conjugii ab amore non est excusatio recta.
2 Qui non celat amare non potest.
3 Nemo duplici potest amore ligari.
4 Semper amorem minui vel crescere constat.
5 Non est sapidum quod amans ab invito sumit amante.
6 Masculus non solet nisi in plenâ pubertate amare.
7 Biennalis viduitas pro amante defuncto superstiti præscribitur amanti.

Parmi les jugements dont je donnerai bientôt la notice, on verra que l'une des parties cite l'article qui prescrit à l'amant survivant une viduité de deux ans;

8 Nemo, sine rationis excessu, suo debet amore privari.
9 Amare nemo potest, nisi qui amoris suasione compellitur.
10 Amor semper ab avaritiæ consuevit domiciliis exulare.
11 Non decet amare quarum pudor est nuptias affectare.
12 Verus amans alterius nisi suæ coamantis ex affectu non cupit amplexus.
13 Amor raro consuevit durare vulgatus.
14 Facilis perceptio contemptibilem reddit amorem, difficilis eum carum facit haberi.
15 Omnis consuevit amans in coamantis aspectu pallescere.
16 In repentinâ coamantis visione, cor tremescit amantis.
17 Novus amor veterem compellit abire.
18 Probitas sola quemcumque dignum facit amore.
19 Si amor minuatur, citò deficit et rarò convalescit.
20 Amorosus semper est timorosus.
21 Ex verâ zelotypiâ affectus semper crescit amandi.
22 De coamante suspicione perceptâ zelus interea et affectus crescit amandi.
23 Minus dormit et edit quem amoris cogitatio vexat.
24 Quilibet amantis actus in coamantis cogitatione finitur.
25 Verus amans nichil beatum credit, nisi quod cogitat amanti placere.
26 Amor nichil posset amori denegare.
27 Amans coamantis solatiis satiari non potest.
28 Modica præsumptio cogit amantem de coamante suspicari sinistra.
29 Non solet amare quem nimia voluptatis abundantia vexat.
30 Verus amans assiduâ, sine intermissione, coamantis imagine detinetur.
31 Unam feminam nichil prohibet a duobus amari et a duabus mulieribus unum.

Fol. 103.

on remarquera aussi l'application du principe, que le mariage n'exclut pas l'amour; dans les motifs de l'un de ses jugements, la comtesse de Champagne cite la règle : « Qui ne sait celer ne peut aimer. »

Les troubadours parlent quelquefois du DROIT D'AMOUR;

Dans le jugement rendu par un seigneur, et que rapporte Guillaume de Bergedan, on trouve ces expressions : SELON LA COUTUME D'AMOUR [1].

J'indiquerai divers jugements rendus par les cours ou tribunaux d'amour. C'est le moyen le plus facile et le plus exact de faire connaître les matières qui y étaient traitées.

QUESTION : « Le véritable amour peut-il exister « entre personnes mariées [2] ? »

JUGEMENT de la comtesse de Champagne : « Nous « disons et assurons, par la teneur des présentes,

(1) Segon costum d'amor.
GUILL. DE BERGEDAN : De far un jutjamen.

(2) « Utrum inter conjugatos amor possit habere locum ?
« Dicimus enim et stabilito tenore firmamus amorem non posse inter duos jugales suas extendere vires, nam amantes sibi invicem gratis omnia largiuntur, nullius necessitatis ratione cogente; jugales vero mutuis tenentur ex debito voluntatibus obedire et in nullo seipsos sibi ad invicem denegare....
« Hoc igitur nostrum judicium, cum nimiâ moderatione prolatum, et aliarum quamplurium dominarum consilio roboratum, pro indubitabili vobis sit ac veritate constanti.
« Ab anno M. C. LXXIV, tertio kalend. maii, indictione VII. »
Fol. 56.

« que l'amour ne peut étendre ses droits sur deux « personnes mariées. En effet, les amants s'accor- « dent tout, mutuellement et gratuitement, sans « être contraints par aucun motif de nécessité, tan- « dis que les époux sont tenus par devoir de subir « réciproquement leurs volontés, et de ne se refuser « rien les uns aux autres[1].....

« Que ce jugement, que nous avons rendu avec « une extrême prudence, et d'après l'avis d'un grand « nombre d'autres dames, soit pour vous d'une vé- « rité constante et irréfragable. Ainsi jugé, l'an 1174, « le 3e jour des kalendes de mai, indiction VIIe. »

Question : « Est-ce entre amants ou entre époux « qu'existent la plus grande affection, le plus vif « attachement ? »

Jugement d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne :

« L'attachement des époux, et la tendre affection « des amants, sont des sentiments de nature et de « mœurs tout-à-fait différentes. Il ne peut donc être « établi une juste comparaison, entre des objets « qui n'ont pas entre eux de ressemblance et de « rapport[2]. »

(1) Ce jugement est conforme à la première règle du code d'amour : « Causa conjugii non est ab amore excusatio recta. »

(2) « Quidam ergo ab eâdem dominâ postulavit ut ei faceret manifestum ubi major sit dilectionis affectus, an inter amantes, an inter conjugatos ? cui eadem domina philosophicâ consideratione respondit. Ait enim : maritalis affectus et coamantium vera dilectio

QUESTION : « Une demoiselle, attachée à un che-
« valier, par un amour convenable, s'est ensuite
« mariée avec un autre; est-elle en droit de repousser
« son ancien amant, et de lui refuser ses bontés
« accoutumées? »

JUGEMENT d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne :
« La survenance du lien marital n'exclut pas de droit
« le premier attachement, à moins que la dame ne
« renonce entièrement à l'amour, et ne déclare y
« renoncer à jamais. [1] »

QUESTION : « Un chevalier était épris d'une dame
« qui avait déja un engagement; mais elle lui promit
« ses bontés, s'il arrivait jamais qu'elle fût privée
« de l'amour de son amant. Peu de temps après, la
« dame et son amant se marièrent. Le chevalier re-

penitus judicantur esse diversa; et ex moribus omnino differentibus suam sumunt originem; et ideò inventio ipsius sermonis æquivoca actus comparationis excludit, et sub diversis facit eam speciebus adjungi. Cessat enim collatio comparandi, per magis et minus, inter res equivocè sumptas, si ad actionem cujus respectu dicuntur æquivoca comparatio referatur. »

Fol. 94.

(1) « Cum domina quædam, sive puella, idoneo satis copularetur amori, honorabili post modum conjugio sociata, suum coamantem subterfugit amare, et solita sibi penitus solatia negat.

« Sed hujus mulieris improbitas Mingardæ Nerbonensis dominæ taliter dictis arguitur : Nova superveniens fœderatio maritalis rectè priorem non excludit amorem, nisi fortè mulier omni penitus desinat amori vacare et ulterius amare nullatenùs disponat. »

Fol. 94.

« quit d'amour la nouvelle épouse ; celle-ci résista, « prétendant qu'elle n'était pas privée de l'amour de « son amant. »

Jugement. Cette affaire ayant été portée devant la reine Éléonore, elle répondit : « Nous n'osons con- « tredire l'arrêt de la comtesse de Champagne, qui, « par un jugement solennel, a prononcé que le vé- « ritable amour ne peut exister entre époux. Nous « approuvons donc que la dame susnommée accorde « l'amour qu'elle a promis [1]. ».

Question : « Une dame, jadis mariée, est aujour- « d'hui séparée de son époux, par l'effet du divorce. « Celui qui avait été son époux lui demande avec « instance son amour. »

Jugement. La vicomtesse de Narbonne prononce :

« L'amour entre ceux qui ont été unis par le lien

(1) « Dum miles quidam mulieris cujusdam ligaretur amore, quæ amori alterius erat obligata, taliter ab eâ spem est consecutus amoris, quod si quando contingeret eam sui coamantis amore frustrari, tunc præfato militi sine dubio suum largiretur amorem. Post modici autem temporis lapsum, mulier jam dicta in uxorem se præbuit amatori. Miles verò præfatus spei sibi largitæ fructum postulat exhiberi. Mulier autem penitus contradicit asserens se sui coamantis non esse amore frustratam.

« Huic autem negotio regina respondit : Comitissæ Campaniæ obviare sententiæ non audemus, quæ firmo judicio diffinivit non posse inter conjugatos amorem suas extendere vires, ideòque laudamus ut prænarrata mulier pollicitum præstet amorem. »

Fol. 96

« conjugal, s'ils sont ensuite séparés, de quelque « manière que ce soit, n'est pas réputé coupable; « il est même honnête [1]. »

Question : « Une dame avait imposé à son amant « la condition expresse de ne la jamais louer en « public. Un jour il se trouva dans une compagnie « de dames et de chevaliers, où l'on parla mal de sa « belle; d'abord il se contint, mais enfin il ne put « résister au desir de venger l'honneur, et de dé- « fendre la renommée de son amante. Celle-ci pré- « tend qu'il a justement perdu ses bonnes graces, « pour avoir contrevenu à la condition qui lui avait « été imposée. »

Jugement de la comtesse de Champagne : « La « dame a été trop sévère en ses commandements; « la condition exigée était illicite; on ne peut faire « un reproche à l'amant qui cède à la nécessité de « repousser les traits de la calomnie, lancés contre « sa dame [2]. »

(1) « Mulierem quamdam quæ primo fuerat uxor et nunc a viro manet, divortio interveniente, disjuncta; qui maritus fuerat ad suum instanter invitat amorem.

« Cui domina præfata respondit: Si aliqui fuerint qualicumque nuptiali fœdere copulati et post modum quocumque modo reperiantur esse divisi, inter eos haud nefandum at verecundum judicamus amorem. »

Fol. 94.

(2) « Illi mulier incontinenti mandavit ut ulterius pro suo non laboraret amore, nec de eâ inter aliquos auderet laudes referre... Sed cum die quâdam præfatus amator in quarumdam dominarum

Question : « Un amant heureux avait demandé à « sa dame la permission de porter ses hommages à « une autre; il y fut autorisé, et il cessa d'avoir « pour son ancienne amie les empressements ac- « coutumés. Après un mois, il revint à elle, protes- « tant qu'il n'avait ni pris, ni voulu prendre au- « cune liberté avec l'autre, et qu'il avait seulement « desiré de mettre à l'épreuve la constance de son « amie. Celle-ci le priva de son amour, sur le motif « qu'il s'en était rendu indigne, en sollicitant et « en acceptant cette permission. »

Jugement de la reine Éléonore : « Telle est la na- « ture de l'amour! Souvent des amants feignent de « souhaiter d'autres engagements, afin de s'assurer « toujours plus de la fidélité et de la constance de

cum aliis militibus ꝛesideret aspectu, suos audiebat commilitones de suâ dominâ turpia valdè loquentes... qui cum graviter primitus sustineret in animo amator, et eos in prædictæ dominæ famæ detrahendo diutius cerneret immorari, in sermonis increpatione asperè contrà eos invehitur; et eos viriliter cœpit de maledictis arguere et suæ dominæ deffendere famam. Cum istud autem prefatæ dominæ devenisset ad aures, eum suo dicit penitus amore privandum, quia, ejus insistendo laudibus, contra ejus mandata venisset.

« Hunc autem articulum Campaniæ comitissa suo taliter judicio explicavit... Talis domina nimis fuit in suo mandato severa... Cum eum sibi sponsione ligavit... Nec enim in aliquo dictus peccavit amator, si suæ dominæ blasphematores justâ correctione sit coactus arguere... Injustè videtur mulier tali eum ligasse mandato. »

Fol. 92.

« la personne aimée. C'est offenser les droits des « amants que de refuser, sous un pareil prétexte, ou « ses embrassements, ou sa tendresse, à moins qu'on « n'ait acquis d'ailleurs la certitude qu'un amant a « manqué à ses devoirs et violé la foi promise [1].

Question : « L'amant d'une dame était parti de- « puis long-temps pour une expédition outre mer; « elle ne se flattait plus de son prochain retour, « et même on en désespérait généralement : c'est « pourquoi elle chercha à faire un nouvel amant. « Un secrétaire de l'absent mit opposition, et accusa « la dame d'être infidèle. Les moyens de la dame « furent ainsi proposés : « Puisque après deux ans,

(1) « Quidam alius cum optimi amoris frueretur amplexu, a suo petiit amore licentiam, ut alterius mulieris sibi liceat potiri amplexibus; qui, tali acceptâ licentiâ, recessit, et diutius quam consueverat, à prioris dominæ cessavit solatiis; post verò mensem elapsum, ad priorem dominam rediit amator, dicens se nulla cum aliâ dominâ solatia præsumpsisse nec sumere voluisse, sed suæ coamantis voluisse probare constantiam. Mulier autem eum quasi indignum a suo repellit amore, dicens ad amoris sufficere privationem talis postulata licentia et impetrata.

« Huic autem mulieri reginæ Alinoriæ videtur obviare sententiam, quæ super hoc negotio sic respondit; ait enim : Ex amoris quippe cognoscimus procedere naturâ ut falsâ coamantes sæpè simulatione confingant se amplexus exoptare novitios, quò magis valeant fidem et constantiam percipere coamantis; ipsius ergo naturam offendit amoris qui suo coamanti propter hoc retardat amplexus, vel eum recusat amare, nisi evidenter agnoverit fidem præceptam sibi a coamante confractam. »

Fol. 92.

« depuis qu'elle est veuve de son amant, la femme « est quitte de son premier amour, et peut céder à « un nouvel attachement[1], à plus forte raison a-t-elle, « après longues années, le droit de remplacer un « amant absent, qui, par aucun écrit, par aucun « message, n'a consolé, n'a réjoui sa dame, sur-tout « lorsque les occasions ont été faciles et fréquentes. »

Cette affaire donna lieu à de longs débats de part et d'autre, et elle fut soumise à la cour de la comtesse de Champagne.

Jugement : « Une dame n'est pas en droit de re- « noncer à son amant, sous le prétexte de sa longue « absence, à moins qu'elle n'ait la preuve certaine « que lui-même a violé sa foi, et a manqué à ses de- « voirs; mais ce n'est pas un motif légitime que « l'absence de l'amant par nécessité, et pour une « cause honorable. Rien ne doit plus flatter une « dame que d'apprendre des lieux les plus éloignés « que son amant acquiert de la gloire, et est consi- « déré dans les assemblées des grands. La circon- « stance qu'il n'a envoyé ni lettre ni message, peut « s'expliquer comme l'effet d'une extrême prudence; « il n'aura pas voulu confier son secret à un étran- « ger, ou il aura craint que, s'il envoyait des lettres, « sans mettre le messager dans la confidence, les « mystères de l'amour ne fussent facilement révélés,

(1) On trouve dans le code amoureux cette règle : « Biennalis « viduitas pro amante defuncto superstiti præscribitur amanti. »

« soit par l'infidélité du messager, soit par l'évène-
« ment de sa mort dans le cours même du voyage[1]. »

Question : « Un chevalier requérait d'amour une
« dame dont il ne pouvait vaincre les refus. Il en-
« voya quelques présents honnêtes que la dame ac-
« cepta avec autant de bonne grace que d'empres-

(1) « Quædam domina, cum ejus amator in ultrà marinâ diutius expeditione maneret, nec de ipsius propinquâ reditione confideret, sed quasi ab omnibus ejus desperaretur adventus, alterum sibi quærit amantem. Quidam verò secretarius prioris amantis nimium condolens de mulieris fide subversâ, novum sibi contradicit amorem. Cujus mulier nolens assentire consilio, tali se deffensione tuetur. Ait nam : Si feminæ quæ morte viduatur amantis, licuit post biennii metas amare, multo magis eidem mulieri licere, quæ vivo viduatur amante et quæ nullius nuncii vel scripturæ ab amante transmissæ potuit à longo tempore visitatione gaudere, maximè ubi non deerat copia nunciorum.

« Cum super hoc ergo negotio longâ esset utrinque assertatione certatum, in arbitrio Campaniæ comitissæ conveniunt, quæ hoc quidem certamen tali judicio diffinivit :

« Non rectè agit amatrix, si, pro amantis absentiâ longâ, suum derelinquat amantem, nisi penitus ipsum in suo defecisse amore vel amantium fregisse fidem manifestè cognoscat. Quando scilicet amator abest necessitate cogente, vel quando est ejus absentia ex caussâ dignissimâ laudis. Nichil enim majus gaudium in amatricis debet animo concitare quam si à remotis partibus laudes de coamante percipiat vel si ipsum in honorabilibus magnatum cœtibus laudabiliter immorari cognoscat. Nam quod litterarum vel nunciorum visitatione abstinuisse narratur, magnæ sibi potest prudentiæ reputari, cum nulli extraneo ei liceat hoc aperire secretum. Nam si litteras emisisset quarum tenor esset portatori celatus, nuntii tamen pravitate, vel, eodem in itinere, mortis eventu sublato, facilè possent amoris arcana diffundi. »

Fol. 95.

« sement; cependant elle ne diminua rien de sa « sévérité accoutumée envers le chevalier, qui se « plaignit d'avoir été trompé par un faux espoir que « la dame lui avait donné, en acceptant les pré- « sents. »

JUGEMENT de la reine Éléonore :

« Il faut, ou qu'une femme refuse les dons qu'on « lui offre, dans les vues d'amour, ou qu'elle com- « pense ces présents, ou qu'elle supporte patiem- « ment d'être mise dans le rang des vénales courti- « sannes [1]. »

QUESTION : « Un amant, déja lié par un attache- « ment convenable, requit d'amour une dame, comme « s'il n'eût pas promis sa foi à une autre; il fut heu- « reux; dégoûté de son bonheur, il revint à sa pre- « mière amante, et chercha querelle à la seconde. « Comment cet infidèle doit-il être puni? »

JUGEMENT de la comtesse de Flandres :

« Ce méchant doit être privé des bontés des deux

(1) « Miles quidam dum cujusdam dominæ postularet amorem, et ipsum domina penitùs renueret amare, miles donaria quædam satis decentia contulit, et oblata mulier alacri vultu et avidâ mente suscepit. Post modum verò in amore nullatenus mansuescit; sed peremptoriâ sibi negatione respondet. Conqueritur miles quasi mulier amore congruentia suscipiendo munuscula spem sibi dedisset amoris, quam ei sine causâ conatur aufferre.

« Hiis autem taliter regina respondit : Aut mulier munuscula intuitu amoris oblata recuset, aut suscepta munera compenset amoris, aut meretricum patienter sustineat cœtibus aggregari. »

Fol. 97.

« dames; aucune femme honnête ne peut plus lui « accorder de l'amour[1]. »

Question : « Un chevalier aimait une dame, et « comme il n'avait pas souvent l'occasion de lui parler, « il convint avec elle que, par l'entremise d'un secré- « taire, ils se communiqueraient leurs vœux; ce « moyen leur procurait l'avantage de pouvoir tou- « jours aimer avec mystère. Mais le secrétaire, man- « quant aux devoirs de la confiance, ne parla plus « que pour lui-même; il fut écouté favorablement. « Le chevalier dénonça cette affaire à la comtesse « de Champagne, et demanda humblement que ce « délit fût jugé par elle et par les autres dames; « l'accusé lui-même agréa le tribunal. »

La comtesse, ayant convoqué auprès d'elle soixante dames, prononça ce jugement :

« Que cet amant fourbe, qui a rencontré une « femme digne de lui, jouisse, s'il le veut, de plaisirs

(1) « Quidam, satis idoneo copulatus amori, alterius dominæ instantissimè petit amorem, quasi alterius mulieris cujuslibet destitutus amore, qui etiam sui juxtà desideria cordis plenariè consequitur quod multâ sermonis instantiâ postulabat; hinc autem, fructu laboris assumpto, prioris dominæ requirit amplexus, et secundæ tergiversatur amanti.

« Quæ ergo super hoc viro nefando procedet vindicta ?

« In hâc quidem re comitissæ Flandrensis emanavit sententia talis : Vir iste, qui tantâ fuit fraudis machinatione versatus, utriusque meretur amore privari, et nullius probæ feminæ debet ulterius amore gaudere. »

Fol. 94.

« si mal acquis, puisqu'elle n'a pas eu honte de « consentir à un tel crime; mais que tous les deux « soient, à perpétuité, exclus de l'amour de toute « autre personne; que ni l'un, ni l'autre, ne soient « désormais appelés à des assemblées de dames, à « des cours de chevaliers, parce que l'amant a violé « la foi de la chevalerie, et que la dame a violé les « principes de la pudeur féminine, lorsqu'elle s'est « abaissée jusqu'à l'amour d'un secrétaire [1]. »

(1) « Miles quidam, dum pro cujusdam dominæ laboraret amore, et ei non esset penitus oportunitas copiosa loquendi, secretarium sibi quemdam in hoc facto, de consensu mulieris adhibuit, quo mediante, uterque alterius vicissim facilius valeat agnoscere voluntatem, et sua ei secretius indicare et per quem etiam amor occultius inter eos possit perpetuò gubernari. Qui secretarius, officio legationis assumpto, sociali fide confractâ, amantis sibi nomen assumpsit, ac pro se ipso tantum cœpit esse sollicitus. Cujus præfata domina cœpit inurbanè fraudibus assentire, sic tandem cum ipso complevit amorem et ejus universa vota peregit. Miles autem, pro fraude sibi factâ commotus, Campaniæ comitissæ totam negotii seriem indicavit, et dùm ipsius et aliarum dominarum nefas prædictum postulavit humiliter judicari, et ejusdem comitissæ ipse fraudulentus arbitrium collaudavit.

« Comitissa verò, sexagenario sibi accersito numero dominarum, rem tali judicio diffinivit :

« Amator iste dolosus, qui suis meritis dignam reperit mulierem, quæ tanto non erubuit facinori assentire, male acquisito fruatur amplexu, si placet, et ipsa tali dignè fruatur amico; uterque tamen in perpetuum, a cujuslibet alterius personæ maneat segregatus amore, et neuter eorum ad dominarum cœtus vel militum curias ulterius convocetur, quia et ipse contra militaris ordinis fidem commisit, et illa turpiter, et contra dominarum pudorem, in secretarii consensit amorem. »

Fol. 96.

QUESTION : « Un chevalier divulgue honteusement « des secrets et des intimités d'amour. Tous ceux qui « composent la milice d'amour demandent souvent « que de pareils délits soient vengés, de peur que « l'impunité ne rende l'exemple contagieux. »

JUGEMENT. La décision unanime de toute la cour des dames de Gascogne, établit en constitution perpétuelle : « Le coupable sera désormais frustré de « toute espérance d'amour; il sera méprisé et mé- « prisable dans toute cour de dames et de cheva- « liers; et si quelque dame a l'audace de violer ce « statut, qu'elle encoure à jamais l'inimitié de toute « honnête femme [1]. »

Il me reste à indiquer des jugements rendus par les cours d'amour établies en Provence, et par les arbitres dont les troubadours convenaient dans leurs tensons.

L'historien des poëtes provençaux fait mention

(1) « Secretarius quidam intima turpiter et secreta vulgavit amoris. Cujus excessus omnes in castris militantes amoris postulant severissimè vindicari, ne tantæ prævaricationes vel proditoris exemplum, impunitatis indè sumptâ occasione, valeat in alios derivari. Dominarum ergo in Vasconiâ congregatâ de totius curiæ voluntatis assensu perpetuâ fuit constitutione firmatum, ut ulterius omni amoris spe frustratus existat, et in omni dominarum sive militum curiâ contumeliosus cunctis ac contemptibilis perseveret. Si verò aliqua mulier dominarum fuerit ausa temerare statuta, suum ei puta largiendo amorem, eidem semper maneat obnoxiæ pœnæ et omni probæ feminæ maneat exinde penitus inimica. »

Fol. 97.

de diverses questions soumises aux cours de Provence.

Dans une tenson qui se trouve dans nos manuscrits, Giraud et Peyronet discutent la question : « Laquelle est plus aimée, ou la dame présente, ou « la dame absente? Qui induit le plus à aimer, ou « les yeux, ou le cœur[1] ? »

Cette question fut soumise à la décision de la cour d'amour de Pierrefeu et de Signe, mais l'historien ne rapporte pas quelle fut la décision.

Il parle d'une tenson entre Raimond de Miraval et Bertrand d'Allamanon sur ce sujet : « Quelle des « nations est la plus noble et la plus excellente, ou « la provensale, ou la lombarde? »

« Ceste question fut envoyée aux dames de la cour « d'amour résidents à Pierrefeu et à Signe, dit l'histo- « rien[2], pour en avoir la diffinition, par arrest de « laquelle, la gloire fut attribuée aux poëtes proven- « saux, comme obtenans le premier lieu entre toutes « les langues vulgaires. »

J'ai déja dit que la question, élevée dans une tenson entre Simon Doria et Lanfranc Cigalla, « Qui est « plus digne d'être aimé, ou celui qui donne libé- « ralement, ou celui qui donne malgré soi, afin de « passer pour libéral? » ayant été soumise par les deux troubadours à la même cour, ils ne furent pas

(1) Nostradamus, p. 26.

(2) Nostradamus, p. 61.

satisfaits du jugement, et ils recoururent à la cour souveraine de Romanin [1].

Voilà encore un jugement dont nous ignorons le contenu, mais de l'existence duquel il n'est pas permis de douter.

On trouve dans les manuscrits des troubadours un jugement qui mérite d'être cité.

Un seigneur, qui n'est pas nommé, est prié par le troubadour Guillaume de Bergedan, de prononcer sur un différend qu'il a avec son amante, l'un et l'autre s'en remettant à sa décision.

Le troubadour a aimé la demoiselle alors qu'elle était encore dans sa plus tendre enfance; dès qu'elle a été plus avancée en âge, il a déclaré son amour, et elle a promis de lui accorder un baiser, quand il viendrait la voir. Cependant elle refuse d'exécuter cette promesse, sous le prétexte qu'à l'âge où elle l'a faite, elle en ignorait la conséquence.

Le seigneur, embarrassé de décider selon le droit d'amour, récapitule les raisons des parties, et, après avoir pris conseil, décide que la dame sera à la merci du troubadour, qui prendra un baiser, et lui en fera de suite la restitution [2].

Je crois avoir démontré d'une manière incontestable l'existence des cours d'amour [3], tant au midi

(1) Nostradamus, p. 131.

(2) Guillaume de Bergedan : De far un jutjamen.

(3) Dans ces recherches sur les cours d'amour, je n'ai pas eu le

qu'au nord de la France, depuis le milieu du douzième siècle, jusque après le quatorzième.

dessein de parler des temps postérieurs aux troubadours, ni des pays étrangers où l'on a trouvé de pareilles institutions, ou des institutions qui y avaient rapport.

Dans les provinces du nord de la France, et pendant le quatorzième siècle, Lille en Flandres, Tournay, avaient l'une et l'autre leur prince d'amour[a].

Sous Charles VI il a existé à la cour de France UNE COURT AMOUREUSE [b].

L'ouvrage de Martial d'Auvergne, composé dans le quinzième siècle, et intitulé ARRESTS D'AMOURS, est de pure imagination, mais il sert du moins à prouver que l'on conservait encore la tradition des cours d'amour[c].

Au midi de la France, l'institution d'un prince d'amour[d] et du

(*a*) Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. 7, p. 290.

(*b*) Le manuscrit n° 626 du sup. de la bibliothèque du roi contient les noms et les armoiries des seigneurs qui composaient cette cour, organisée d'après le mode des tribunaux du temps; on y distingue:

Des auditeurs,
Des maîtres de requête,
Des conseillers,
Des substituts du procureur-général,
Des secrétaires, etc. etc.
Mais les femmes n'y siégeaient pas.

(*c*) Dans ce parlement d'amour décrit par Martial d'Auvergne, après le président et les conseillers, siégeaient les dames.

Après y avait les déesses,
En moult grand triumphe et honneur,
Toutes légistes et clergesses,
Qui sçavoyent le décret par cœur.
Toutes estoyent vestues de verd, etc.
ARRESTA AMORUM, p. 22.

(*d*) Ce prince d'amour était élu chaque année et pris dans l'ordre de la no-

Mais, quelle était l'autorité de ces tribunaux? Quels étaient leurs moyens coërcitifs?

Je répondrai : l'opinion; cette autorité si redoutable par-tout où elle existe; l'opinion, qui ne permettait pas à un chevalier de vivre heureux dans son château, au milieu de sa famille, quand les autres partaient pour des expéditions outre mer; l'opinion, qui depuis a forcé à payer, comme sacrée, la dette du jeu, tandis que les créanciers qui avaient fourni des aliments à la famille, étaient éconduits sans pudeur; l'opinion, qui ne permet pas de refuser un duel, que la loi menace de punir comme un crime; enfin l'opinion, devant laquelle les tyrans eux-mêmes sont contraints de reculer.

lieutenant de ce prince par le roi Réné, dans la fameuse procession de la Fête-Dieu d'Aix, n'annonce-t-elle pas l'intention de rappeler les usages et les traditions des cours d'amour?

blesse, il choisissait ses officiers; le lieutenant était nommé par les consuls d'Aix, et pris dans l'ordre des avocats ou dans la haute bourgeoisie. Le corps de la noblesse payait la dépense considérable qu'occasionnait la marche du prince d'amour; cette charge fut supprimée par un édit du 28 juin 1668, motivé sur la trop grande dépense. Depuis lors et jusqu'en 1791, le lieutenant du prince d'amour a marché seul avec ses officiers, etc.

Le prince d'amour, et après lui son lieutenant, imposaient une amende nommée PELOTE à tout cavalier qui faisait aux demoiselles du pays l'affront d'épouser une étrangère, et à toute demoiselle qui, en épousant un cavalier étranger, semblait annoncer que ceux du pays n'étaient pas dignes d'elle.

Des arrêts du parlement d'Aix avaient maintenu le droit de pelote.

GREGOIRE : Explication des cérémonies de la Fête-Dieu, p. 52.

La circonstance que ces cours d'amour n'exerçaient qu'une autorité d'opinion, est un caractère de plus qu'il était convenable d'indiquer, et qui assure à cette institution un rang distingué dans l'histoire des usages et des mœurs du moyen âge.

W117

Deacidified using the Bookkeeper proce
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: Sept. 2006

PreservationTechnologi
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVAT
111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

THE LIBRARY OF CONGRESS

WERT
BOOKBINDING
Grantville, Pa.
Sept -Oct. 1988
We're Quality Bound